

Compte rendu du Conseil Communautaire du 14 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatorze du mois de mars, les membres du Conseil Communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie de Morlaàs, place Saint Foy, sous la présidence de Monsieur Arthur FINZI.

Date de la convocation: 2 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 98

Présents : M. Romain MORLANNE (Aast), Mme Myriam CUILLET (Abère), M. Christian ROCHÉ (Andoins), Mme Maïté POTHIN (Anoye), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. René MILLET (suppléant Barzun), M. Yvan DEBOSSE (Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétraçq), M. Charles MURILLO (Cadillon), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Pascal BOURGUINAT (Cosledaa-Lube-Boast), M. Georges LAMAZERE (Crouseilles), Mme Régine BERGERET (Espechède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Pierre PEILHET (Gayon), M. Jean-Michel PATACQ (Ger), Mme Evelyne PONNEAU (Ger), M. Bernard POUBLAN (Ger), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), Mme Martine HURBAIN (Lalongue), M. Michel JANTRIOY (Lassere), M. Jean-Michel DESSÉRE (Lembeye), M. Bernard MARCHENAY (Lespielle), M. Jean-Paul LAGARRUE (Limendous), M. Philippe SOUBIELLE-CLOS (Livron), Mme Nadège MAHIEU (suppléante Lourenties), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), M. Robert CARTER (Maucor), M. Marc GAIRIN (Momy), M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiraçq), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), M. Pierre COSTE (Morlaàs), M. Robert DEMONTE (Morlaàs), M. Dino FORTÉ (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Jean-Louis LAHON (suppléant Ouillon), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. Didier LARRAZABAL (Pontacq), Mme Monique LARBEOU (Pontacq), Mme Françoise LARRE (Pontacq), M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq), M. Alban LACAZE (Riupeyrus), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), M. Arthur FINZI (Saint-Castin), M. Christian CASTERAN (Saint-Jammes), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Henri LABANDES (suppléant Saubole), M. Lucien LARROZE (Sedzère), M. Jacques POTHUAUD (suppléant Serres-Morlaàs), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), Mme Dominique BAZES (Soumoulou), M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou), M. Alain TREPEU (Soumoulou), Mme Sylvette NOGUES (Urost),

Représentés M. Bernard BURON (Barinque) ayant donné pouvoir à M. André MAGENDIE, M. Thierry CARRERE (Buros) ayant donné pouvoir à M. Arthur FINZI, M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey) ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre BARRERE, Mme Martine MONTAGUT (Ger) ayant donné pouvoir à Mme Evelyne PONNEAU, Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalonguere-Juillaçq) ayant donné pouvoir à M. Michel CHANTRE, Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Joël SEGOT, Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Gérard CONGIU, Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude GARRIMBAY, M. Jean-Claude LALANNE (Ponson-Dessus) ayant donné pouvoir à M. Romain MORLANNE, Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Henri SOUSBIELLE, M. Christophe VOISIN (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Didier LARRAZABAL, M. Benoît MARINÉ (Saint-Laurent-Bretagne) ayant donné pouvoir à M. Alban LACAZE,

Absents excusés : Mme Christelle DESCLAUX (Anos), Mme Marie-Odile RIGAUD (Arricau-Bordes), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Francis SEBAT (Bèdeille), M. Michel ARRIBE (Buros), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), Mme Josiane VAUTIER (Buros), M. Raymond SANSOT (Corbère-Aberes), M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), M. Michel MAGENDIE (Gabaston), Mme Elisabeth BOINOT (Gerderest), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Eric NOUNY (Lespourcy), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau), M. Christian ROUMIGOU (Lucarre), M. Arnaud BRIERE (Lussagnet-Lusson), M. Gabriel HUGUES (Moncaup), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. Gilbert DAVID (Nousty), Mme Sylvie POUTS (Nousty), M. René BAUD (Séméacq-Blachon),
Mme Martine LOUSTAU a été élue secrétaire.

Après avoir effectué l'appel nominal des élus, le Président a constaté que les règles de quorum étaient acquises.

Le compte rendu de la séance du 15 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

En préambule, le Président explique aux conseillers présents le document distribué en séance « Compétences de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn » - Rappel pour les membres du conseil communautaire.

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2017. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BARRERE, 1^{er} Vice- Président en charge des Finances,

Afin de simplifier l'examen des divers documents, il sera proposé une note par budget, reprenant l'ensemble des points à voter (compte de gestion, compte administratif, reprise des résultats pour 2017). Il sera ainsi proposé de délibérer séparément sur :

- le compte de gestion
- le compte administratif
- la reprise des résultats.

Bien entendu, les comptes administratifs sont tenus à la disposition de tous les élus souhaitant les consulter, ce au siège social de la communauté de communes du Nord Est Béarn.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe «ORDURES MENAGERES ET TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILES» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	-		21 413,28	21 413,28
FONCT	13 722,72		380 574,83	394 297,55

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe «ORDURES MENAGERES ET TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILES» pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le 5^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : déchets ménagers – ISDI – Décharges, dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		13 722,72		0,00	0,00	13 722,72
Opérations de l'exercice	3 083 721,24	3 464 296,07	2 785,30	24 198,58	3 086 506,54	3 488 494,65
TOTAUX	3 083 721,24	3 478 018,79	2 785,30	24 198,58	3 086 506,54	3 502 217,37
Résultats de clôture		394 297,55		21 413,28		415 710,83
RESULTATS DEFINITIFS		394 297,55		21 413,28		415 710,83

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il a été soumis à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017
011 – Charges à caractère général	1 389 340,62	1 425 000,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	63 916,04	93 830,00
65 – Autres charges de gestion courante	1 606 266,00	1 749 034,72
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 059 522,66	3 267 864,72
021 – Virement à la section d'investissement		22 057,72
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 198,58	24 198,58
Total des dépenses d'ordre	24 198,58	46 256,30
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	3 083 721,24	3 314 121,02
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017
013 – Atténuations de charges	0,00	25 480,00
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	142 104,93	127 140,00
73 – Impôts et taxes : TEOM	2 851 394,00	2 842 033,00
74 – Dotations, subventions et participations	454 477,23	302 960,00
77 – Produits exceptionnels	13 534,61	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 461 510,77	3 297 613,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 785,30	2 785,30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	3 464 296,07	3 300 398,30
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) – (A)	380 574,83	-13 722,72
+ 002 – Excédent de fonctionnement n-1 reporté	13 722,72	13 722,72
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	394 297,55	0,00

L'excédent dégagé sur la section de fonctionnement à l'issue de l'exercice s'explique principalement par :

- Une contribution au SIECTOM Coteaux Béarn Adour de 1 606 K€, contre 1 749 K€ prévus au budget. Du fait de la fermeture de la trésorerie de Thèze et du passage à celle d'Arzacq, les titres émis en fin d'année 2017 seront appelés en 2018, soit un montant de 104 K€, ce qui portera le total des dépenses pour l'exercice 2017 à 1 710 K€ ;
- La perception des remboursements émanant du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Valor Béarn au titre du transport des ordures ménagères sur les exercices 2015 et 2016 quand un seul versement avait été prévu au budget (116K€). En effet, ce remboursement était jusque-là versé avec retard ;
- L'encaissement du soutien d'Eco-emballages sur 5 trimestres (du 4^{ème} trimestre 2016 à l'année 2017 en totalité, soit environ 30 K € de plus que sur les prévisions budgétaires).

Le conseil communautaire aura à se prononcer sur l'usage de l'excédent constaté pour la part correspondant à l'ancienne Communauté de communes d'Ousse Gabas : permettre le financement de la réhabilitation des décharges, par exemple.

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017
21 – Immobilisations corporelles	0,00	45 000,00
23 – Immobilisations en cours	0,00	7 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	-	52 000,00
13913 – Départements	2 785,30	2 785,30
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 785,30	2 785,30
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	2 785,30	54 785,30
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00	8 529,00
Total des recettes réelles d'investissement	-	8 529,00
021 – Virement de la section de fonctionnement		22 057,72
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 198,58	24 198,58
Total des recettes d'ordre	24 198,58	46 256,30
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	24 198,58	54 785,30
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) – (A)	21 413,28	0,00
+ 001 – Excédent d'investissement n-1 reporté		
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	21 413,28	0,00

Figurent simplement des opérations d'ordre. En effet, les crédits prévus afin de faire face aux remplacements de bennes et l'achat de containers n'ont pas été consommés, la décision ayant été prise de transférer le service de la partie du territoire correspondant à la communauté de communes d'Ousse Gabas au SIECTOM en septembre dernier.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2017,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Ordures Ménagères et Traitement des Déchets assimilés ».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU PAYS DE MORLAAS COMPTES DE GESTION 2017

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	- 6 321,97 €		14 189,27 €	7 867,30 €
FONCT	33 755,14 €	6 321,97 €	6 832,43 €	34 265,60 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,
Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs » pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,
Vu le compte administratif de l'exercice 2017 « Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs » présenté par la 8^{ème} Vice-Présidente en charge de l'Environnement : assainissement – Eaux pluviales – Eau potable, dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		27 433,17	6 321,97		6 321,97	27 433,17
Opérations de l'exercice	138 524,18	145 356,61	0,00	14 189,27	138 524,18	159 545,88
TOTAUX	138 524,18	172 789,78	6 321,97	14 189,27	144 846,15	186 979,05
Résultats de clôture		34 265,60		7 867,30		42 132,90
RESULTATS DEFINITIFS		34 265,60		7 867,30		42 132,90

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il a été soumises à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	<i>CA 2017</i>	<i>BP 2017</i>	<i>CA 2016</i>	<i>BP 2016</i>
011 - Charges à caractère général	57 089,88	68 450,00	62 837,83	69 173,27
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement	251,27	1 000,00	981,44	468,27
6064 - Fournitures administratives	526,68	800,00	106,10	0,00
6066 - Carburants	552,69	1 500,00	588,96	500,00
611 - Contrats de prestations de services	41 684,22	44 800,00	46 574,31	50 600,00
6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers	355,63	2 000,00	656,41	1 500,00
616 - Assurance	0,00	500,00	469,04	205,00
618 - Divers	229,00	250,00	235,00	200,00
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	673,99	600,00	0,00	600,00
623 - Publicité, publications, relations publiques	0,00	5 000,00	3 168,60	3 200,00
625- Déplacement, mission	0,00	0,00	0,00	400,00
626 - Frais postaux et télécommunication	962,00	2 000,00	1 058,00	2 500,00
62871 - A la collectivité de rattachement	11 854,40	10 000,00	8 999,97	9 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	73 437,00	90 046,00	72 329,68	76 350,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	73 437,00	90 000,00	72 306,68	76 200,00
647 - Autres charges sociales	0,00	46,00	23,00	150,00
67 - Charges exceptionnelles	130,00	350,00	0,00	350,00
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	50,00	0,00	50,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	130,00	300,00	0,00	300,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	2 595,87	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	130 656,88	161 441,87	135 167,51	145 873,27
023- Virement à la section d'investissement				14 161,55
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7 867,30	7 867,30	4 187,15	4 187,15
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	7 867,30	7 867,30	4 187,15	4 187,15

Total des opérations d'ordre	7 867,30	7 867,30	4 187,15	18 348,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	138 524,18	169 309,17	139 354,66	164 221,97
Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	81 601,61	71 250,00	73 135,83	66 720,00
74 - Dotations, subventions et participations	23 026,00	23 026,00	26 229,00	23 397,00
75 - Autres produits de gestion courante	40 729,00	47 600,00	52 040,00	52 400,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	145 356,61	141 876,00	151 404,83	142 517,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	6 832,43	-27 433,17	12 050,17	-21 704,97
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	27 433,17	27 433,17	21 704,97	21 704,97
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	34 265,60	0,00	33 755,14	0,00

La société Hydre, société prestataire pour l'entretien des installations d'assainissement autonome, a réalisé des entretiens pour un total de 41 K € (entretiens réalisés entre novembre 2016 et novembre 2017 inclus) ; la refacturation est opérée par le service aux particuliers avec un forfait de 10 € pour frais de dossier (Chap. 75).

Les autres prestations du service, contrôle des installations neuves et existantes d'assainissement non collectif, sont réalisées en interne par deux agents à temps complet, dont l'un a été nommé stagiaire le 16 mars 2017, après avoir effectué un contrat aidé pendant 2 ans, sous l'autorité du directeur général des services techniques (ingénieur principal). Elles donnent lieu à un remboursement de charges et de traitements (articles 62871 et 6215) au budget principal.

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
21 - Immobilisations corporelles	0,00	7 867,30	16 046,36	21 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	0,00	7 867,30	16 046,36	21 500,00
Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
10 - Dotations, fonds divers et réserves			2 632,00	246,06
10222 - FCTVA			2 632,00	246,06
Total des recettes réelles d'investissement			2 632,00	246,06
021 - Virement de la section de fonctionnement				14 161,55
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 867,30	7 867,30	4 187,15	4 187,15
2818 - Autres immobilisations corporelles	7 867,30	7 867,30	4 187,15	4 187,15
Total des recettes d'ordre	7 867,30	7 867,30	4 187,15	18 348,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	7 867,30	7 867,30	6 819,15	18 594,76
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	7 867,30	0,00	-9 227,21	-2 905,24
- Déficit d'investissement reporté	6 321,97	6 321,97		
+ 1068 - Autres réserves	6 321,97	6 321,97		
+ Excédent d'investissement reporté			2 905,24	2 905,24
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (INVESTISSEMENT)	7 867,30	0,00	-6 321,97	0,00

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,
 Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 DU CANTON DE LEMBEYE EN VIC-BILH
COMPTE DE GESTION 2017**

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic Bilh» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST				
FONCT	6 955,09 €		5 459,29 €	12 414,38 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,
 Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic-Bilh» pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2017 «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic-Bilh» présenté par la 8^{ème} Vice-Présidente en charge de l'Environnement : assainissement – Eaux pluviales – Eau potable, dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		6 955,09			0,00	6 955,09
Opérations de l'exercice	175 940,31	181 399,60			175 940,31	181 399,60
TOTAUX	175 940,31	188 354,69	0,00	0,00	175 940,31	188 354,69
Résultats de clôture		12 414,38		0,00		12 414,38
RESULTATS DEFINITIFS		12 414,38		0,00		12 414,38

Figurait tel que ci-dessous le détail de la **section de fonctionnement** ainsi qu'il a été soumis à l'examen du Bureau :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
011 - Charges à caractère général	47 628,11	49 000,00	14 755,00	56 175,00
6063 - Fournitures d'entretien / petit équipement (logiciel SPANC)	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6064 - Fournitures administratives	0,00	500,00	0,00	750,00
611 - Contrats de prestations de services - SAUR	47 405,86	48 200,00	14 755,00	53 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	0,00	300,00	0,00	275,00
6262 - Frais de télécommunications		0,00	0,00	150,00
6287 - Remboursements de frais	222,25	0,00	0,00	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 095,00	20 000,00	0,00	9 000,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	18 095,00	20 000,00	0,00	9 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	42 000,00
65713 - Reversement aux particuliers de l'aide de l'AEAG			0,00	42 000,00
67 - Charges exceptionnelles	110 217,20	110 217,20	71 100,31	0,00
6743 -Subventions exceptionnelles de fonctionnement	110 217,20	110 217,20	71 100,31	
022 - Dépenses imprévues	0,00	1 147,80	0,00	7 721,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	175 940,31	180 365,00	85 855,31	114 896,00

<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses : redevances ANC	45 118,00	50 000,00	14 900,00	53 825,00
74 - Dotations, subventions et participations	136 281,60	123 410,00	78 390,31	61 550,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	181 399,60	173 410,00	93 290,31	115 375,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	5 459,29	-6 955,00	7 435,00	479,00
- 002 - Déficit de fonctionnement n-1 reporté			479,91	479,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	6 955,09	6 955,00		
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	12 414,38	0,00	6 955,09	0,00

L'exercice est marqué par une montée en puissance de l'activité du service assurée par la SAUR. L'entreprise a refacturé 47 405,86 € à la CCNEB qui s'occupe de la facturation aux particuliers, contre 14 755 € en 2016, soit une progression de 221,3 %. La délégation de la SAUR nécessite un travail de suivi, réalisé en interne par une technicienne, et de facturation géré par le service financier. Ces mises à disposition ont porté sur les exercices 2016 et 2017, le remboursement au budget principal n'ayant pas été réalisé l'an dernier (18 095 € pour les deux exercices).

Enfin, le chapitre 67 regroupe les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne reversée par la communauté de communes aux particuliers volontaires ayant participation à la campagne 2017 de réhabilitations groupées menée sur 12 communes. 27 propriétaires sur les 35 candidatures retenues ont bénéficié de cette aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui représente 80 % du coût des travaux dans la limite de 4 200 €.

M. CAYRAFOURCQ demande s'il est envisagé que la Communauté de Communes du Nord Est Béarn ait le même prestataire et non plus la Saur et Hyde. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas des mêmes prestations. M. VELEZ précise que sur l'ex Communauté de Communes Ousse-Gabas les communes adhèrent au SMEAVO. Là encore, il faudra harmoniser.

Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX précise que la Saur est engagée avec la Communauté de Communes du Nord Est Béarn sur les 31 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh jusqu'au 31 août 2019. Il faudra effectivement harmoniser toutes les pratiques.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic-Bilh».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

**BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE
COMpte DE GESTION 2017**

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe «Photovoltaïque» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	15 785,36 €		3 921,34 €	19 706,70 €
FONCT	4 723,24 €		1 140,00 €	5 863,24 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe «Photovoltaïque» pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMpte ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget « Photovoltaïque » présenté par le 1^{er} Vice- Président en charge des Finances dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		4 723,24		15 785,36	0,00	20 508,60
Opérations de l'exercice	5 008,06	6 148,06	426,72	4 348,06	5 434,78	10 496,12
TOTAUX	5 008,06	10 871,30	426,72	20 133,42	5 434,78	31 004,72
Résultats de clôture		5 863,24		19 706,70		25 569,94
RESULTATS DEFINITIFS		5 863,24		19 706,70		25 569,94

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il a été soumis à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
011 - Charges à caractère général	660,00	1 600,00	64,08	1 600,00
6156 - Maintenance	660,00	1 500,00	0,00	1 500,00
637 - Autres impôts et taxes		100,00	64,08	100,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	660,00	1 600,00	64,08	1 600,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 348,06	4 348,06	4 348,06	4 348,06
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	4 348,06	4 348,06	4 348,06	4 348,06
023-Virement section d'investissement		4 201,90		6 248,16
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	4 348,06	8 549,96	4 348,06	10 596,22
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (A)	5 008,06	10 149,96	4 412,14	12 196,22
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 721,34	5 000,00	3 939,16	7 000,00
707 - Vente de marchandises (électricité revendue à ERDF)	5 721,34	5 000,00	3 939,16	7 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	5 721,34	5 000,00	3 939,16	7 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	426,72	426,72	426,72	426,72
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	426,72	426,72	426,72	426,72
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	426,72	426,72	426,72	426,72
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (B)	6 148,06	5 426,72	4 365,88	7 426,72
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	1 140,00	-4 723,24	-46,26	-4 769,50
+ 002 - Excédent d'exploitation n-1 reporté	4 723,24	4 723,24	4 769,50	4 769,50
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	5 863,24	0,00	4 723,24	0,00

Ce budget annexe a été créé pour encaisser les recettes issues de la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la Maison de la Communauté. Le rendement a été de 5 721,34 € en 2017, soit une hausse de 45,2 % par rapport à 2016. La seule dépense réelle en fonctionnement correspond à l'entretien des panneaux, non réalisé en 2016 et intervenu début 2017, pour un montant de 660 €. Le paiement de la taxe annuelle n'a pas été appelé par ERDF (64,08 € en 2016).

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
21 - Immobilisations corporelles	0,00	23 908,60	0,00	22 033,52
2151 - Installations complexes	0,00	23 908,60	0,00	22 033,52
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	23 908,60	-	22 033,52
040- Opérations d'ordre entre sections	426,72	426,72	426,72	426,72
13913- Départements	426,72	426,72	426,72	426,72
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	426,72	426,72	426,72	426,72
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	426,72	24 335,32	426,72	22 460,24
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
021-virement section fonctionnement		4 201,90		6 248,16
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 348,06	4 348,06	4 348,06	4 348,06
28153- Installations à caractère spécifique	4 348,06	4 348,06	4 348,06	4 348,06
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 348,06	8 549,96	4 348,06	10 596,22

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	4 348,06	8 549,96	4 348,06	10 596,22
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	3 921,34	-15 785,36	3 921,34	-11 864,02
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	15 785,36	15 785,36	11 864,02	11 864,02
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	19 706,70	0,00	15 785,36	0,00

Aucune dépense d'investissement n'a été nécessaire sur l'exercice 2017 : la section n'enregistre que des mouvements d'ordre (amortissement de la subvention d'équipement du département en dépense et des panneaux photovoltaïques en recettes).

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Photovoltaïque ».

VOTANTS : 69 POUR : 69 CONTRE : ABSTENTIONS :

**OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MORLAAS
COMpte DE GESTION 2017**

Avant de lui passer la parole, le Président félicite le 11^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique : tourisme -Agritourisme, pour l'excellent travail réalisé dans le cadre du Salon du Vin et de la Gastronomie.

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe «Office de Tourisme du Pays de Morlaàs » dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	17 136,54 €		3 797,19 €	20 933,73 €
FONCT	31 522,18 €		- 15 213,07 €	16 309,11 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,

Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe «Office de Tourisme du Pays de Morlaàs » pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69 POUR : 69 CONTRE : ABSTENTIONS :

COMpte ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 « Office de Tourisme du Pays de Morlaàs » présenté par le 14^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique : tourisme, Agritourisme, Cénatourisme, dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		31 522,18		17 136,54	0,00	48 658,72
Opérations de l'exercice	140 093,11	124 880,04	0,00	3 797,19	140 093,11	128 677,23
TOTAUX	140 093,11	156 402,22	0,00	20 933,73	140 093,11	177 335,95
Résultats de clôture		16 309,11		20 933,73		37 242,84
RESULTATS DEFINITIFS		16 309,11		20 933,73		37 242,84

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il été soumis à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
011 - Charges à caractère général	67 726,87	83 875,00	57 388,37	84 602,00
60611 - Eau et assainissement	65,13	60,00	52,62	70,00
60622 - Carburants	35,00	0,00	0	0
60631 - Fournitures d'entretien	235,86	330,00	323,00	330,00
60632 - Fournitures de petit équipement	2 522,50	3 200,00	2 198,12	3 200,00
6064 - Fournitures administratives	1 040,58	1 500,00	1 477,26	1 500,00
6068 - Autres matières et fournitures	0,00	100,00	98,00	100,00
611 - Contrats de prestations de services	380,00	100,00	32,00	150,00
6132 - Locations immobilières	5 513,31	7 200,00	4 681,05	5 107,00
6135 - Locations mobilières	3 308,83	2 000,00	1 099,89	3 500,00
61521 - Terrains	29 340,00	30 000,00	13 606,60	30 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	0,00	500,00	444,50	1 500,00
6156 - Maintenance	884,39	800,00	917,70	550,00
6161 - Multirisques	1 063,29	1 100,00	1 037,75	1 040,00
6182 - Documentation générale et technique	62,13	140,00	130,05	500,00
6188 - Autres frais divers	2 392,60	3 700,00	3 774,00	2 000,00
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	330,00	330,00	330,00	440,00
6231 - Annonces et insertions	1 596,67	2 900,00	2 824,59	2 600,00
6232 - Fêtes et cérémonies	3 628,58	4 500,00	3 552,62	7 000,00
6236 - Catalogues et imprimés	10 829,64	12 000,00	11 072,76	10 000,00
6237 - Publications	1 284,00	1 300,00	1 296,00	2 500,00
6238 - Divers	900,00	900,00	850,00	850,00
6247 - Transports collectifs	0,00	300,00	0,00	300,00
6251 - Voyages et déplacements	173,52	500,00	575,02	0,00
6261 - Frais d'affranchissement	379,36	350,00	296,40	350,00
6262 - Frais de télécommunications	1 223,98	1 250,00	1 170,25	1 250,00
627 - Services bancaires et assimilés	0,00	15,00	15,00	15,00
6281 - Concours divers (cotisations...)	400,00	7 000,00	2 871,05	6 000,00
62871 - A la collectivité de rattachement	137,50	1 800,00	1 762,14	2 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	70 454,05	73 000,00	64 581,95	68 164,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	70 454,05	73 000,00	64 581,95	68 164,00
67 - Charges exceptionnelles	50,00	100,00	0,00	0,00
678 - Autres charges exceptionnelles	50,00	100,00	0,00	0,00

022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	138 230,92	156 975,00	121 970,32	152 766,00
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 862,19	1 862,19	6 626,29	6 626,29
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	1 862,19	1 862,19	6 626,29	6 626,29
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 862,19	1 862,19	6 626,29	6 626,29
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	140 093,11	158 837,19	128 596,61	159 392,29

L'exercice 2017 est marqué par le lancement de l'entretien du nouveau Plan Local de Randonnées sur le Pays de Morlaàs par l'entreprise Pépinière Environnement pour un total de 29 340 € (chapitre 011). Comme chaque année, s'est notamment tenu le salon du vin (17 974 € hors personnel) et le marché des producteurs (1 738,50 €). Au niveau du personnel, l'office du tourisme fonctionne avec deux adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet. Cette année, un stagiaire est venu compléter les effectifs pendant 1 mois.

<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	24 908,00	19 000,00	18 726,50	18 000,00
7078 - Autres marchandises	24 908,00	19 000,00	18 726,50	18 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	99 821,00	108 315,01	126 127,15	126 127,15
7473 - Département	9 821,00	9 800,00		
7478 - Autres organismes (subvention du budget général)	90 000,00	98 515,01	126 127,15	126 127,15
77 - Produits exceptionnels	151,04	0,00	960,00	960,00
7788 - Produits exceptionnels divers	151,04	0,00	960,00	960,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	124 880,04	127 315,01	145 813,65	145 087,15
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-15 213,07	-31 522,18	17 217,04	-14 305,14
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	31 522,18	31 522,18	14 305,14	14 305,14
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	16 309,11	0,00	31 522,18	0,00

En recettes, le département verse une subvention pour le soutien aux manifestations annuelles organisées (9 821 €) tandis que les droits de place permettent de percevoir 22 078 €.

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
21 - Immobilisations corporelles	0,00	7 000,00	11 794,32	16 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique			0,00	6 000,00
2184 - Mobilier			10 727,52	10 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00	7 000,00	1 066,80	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	11 998,73	824,39	16 500,00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	0,00	11 998,73	824,39	16 500,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	2 149,55
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	2 149,55
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	18 998,73	12 618,71	34 649,55
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	0,00	18 998,73	12 618,71	34 649,55
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 935,00	0,00	437,00	5 331,30
10222 - FCTVA	1 935,00	0,00	437,00	5 331,30
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 935,00	-	437,00	5 331,30
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 862,19	1 862,19	6 626,29	6 626,29
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 862,19	1 862,19	6 626,29	6 626,29

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	3 797,19	1 862,19		7 063,29	11 957,59
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	3 797,19	-17 136,54		-5 555,42	-22 691,96
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	17 136,54	17 136,54		22 691,96	22 691,96
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	20 933,73	0,00		17 136,54	0,00

Les investissements prévus au budget 2017 n'ont pas été réalisés cette année.

Se dégage donc un excédent sur l'exercice après la perception de 1 935 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (dépenses d'investissement réalisées en 2016) et la réalisation des amortissements.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Office de Tourisme de Morlaàs ».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe « Régie Transports Scolaires » dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	215 247,07 €		- 17 998,00 €	197 249,07 €
FONCT	88 701,50 €		76 389,15 €	165 090,65 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,

Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe « Régie Transports Scolaires » pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 « Régie Transports Scolaires » dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		88 701,50		215 247,07	0,00	303 948,57
Opérations de l'exercice	401 830,23	478 219,38	55 498,00	37 500,00	457 328,23	515 719,38
TOTAUX	401 830,23	566 920,88	55 498,00	252 747,07	457 328,23	819 667,95
Résultats de clôture		165 090,65		197 249,07		362 339,72
RESULTATS DEFINITIFS		165 090,65		197 249,07		362 339,72

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il été soumis à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
011 - Charges à caractère général	178 490,08	296 950,00	262 917,49	277 500,00
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement	3 768,56	10 000,00	3 311,46	7 000,00
6064 - Fournitures administratives	3,78	200,00	34,50	0,00
6066 - Carburants	62 263,43	68 000,00	55 704,91	68 000,00
611 - Contrats de prestations de services	20 713,32	132 000,00	129 251,48	119 000,00
61551 - Matériel roulant	78 097,97	70 000,00	59 079,99	70 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	0,00	150,00	0,00	150,00
6161 - Assurances multirisques	11 846,52	15 000,00	13 653,56	11 200,00
6238 - Divers	0,00	200,00	0,00	200,00
6256 - Missions	0,00	200,00	114,00	250,00
6257 - Réceptions	1 378,40	500,00	932,00	500,00
6261 - Frais d'affranchissement	0,00	200,00	100,92	200,00
626 - Frais postaux et télécommunication	387,74	500,00	734,67	1 000,00
6534 - Droits d'enregistrement et de timbre	30,36	0,00	0,00	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	173 448,33	173 495,00	159 516,27	159 545,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	22 775,00	22 775,00	22 775,00	22 775,00
6313 - Participation des employeurs à la formation prof.	0,00	1 500,00	1 149,60	500,00
6331 - Versement de transport	1 844,32	0,00		
6332 - Cotisations versées au FNAL	160,44	20,00	19,94	20,00
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 333,00	1 750,00	1 221,00	1 200,00
6411 - Personnel titulaire	106 500,72	100 400,00	95 748,51	95 000,00
6413 - Primes et gratifications	122,75	150,00	32,88	100,00
6415 - Supplément familial	578,00	1 000,00	560,00	750,00
6451 - Cotisations à l'URSSAF	29 593,34	30 000,00	25 333,00	28 500,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	8 791,01	12 500,00	10 697,03	8 500,00
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 655,99	2 000,00	1 278,23	1 000,00
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	0,00	400,00	365,71	200,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	93,76	1 000,00	335,37	1 000,00
66 - Charges financières	12 391,82	12 452,06	11 322,96	12 000,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	8 938,87	9 000,00	11 322,96	12 000,00
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	3 452,06		
661121 - ICNE de l'exercice N	3 452,95	0,00		
022 - Dépenses imprévues	0,00	9 373,94	0,00	634,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	364 330,23	492 271,00	433 756,72	449 679,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	37 500,00	51 118,00	36 300,00	36 300,00
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		13 618,00		
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	37 500,00	37 500,00	36 300,00	36 300,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	37 500,00	51 118,00	36 300,00	36 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	401 830,23	543 389,00	470 056,72	485 979,00

<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017		CA 2016	BP 2016
013 - Atténuations de charges	2 014,31	0,00		0,00	6 500,00
6459 - Remboursement sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	2014,31	0,00			
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	32 720,00	7 000,00		11 972,50	
7087 - Remboursements de frais	32 720,00	7 000,00		11 972,50	6 500,00
74 - Dotations, subventions et participations	443 485,07	439 188,00		448 950,53	381 696,00
7473 - Départements	443 485,07	439 188,00		448 950,53	381 696,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	8 500,00		52,37	0,00
775 - Produits des cessions d'immobilisations	-	8 500,00		52,37	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	478 219,38	454 688,00		460 975,40	388 196,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	76 389,15	-88 701,00		-9 081,32	-97 783,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	88 701,50	88 701,00		97 782,82	97 783,00
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	165 090,65	0,00		88 701,50	0,00

En dépenses : Le chapitre des charges à caractère général regroupe principalement les dépenses de carburants (62 263,43 €), le paiement de la CITRAM pour le solde de la gestion 2016/2017 de la ligne 2, l'entretien des bus (78 097,97 €). La régie fonctionne grâce à 10 chauffeurs et d'un directeur dont le traitement est remboursé au budget général. Le remboursement des frais financiers concerne 3 emprunts en cours liés à des acquisitions de bus. Il faut noter que le second délégataire n'a pas fait parvenir en 2017 les factures inhérentes à ses prestations : il faudra donc régler entre 83 et 85 000 € à ce titre en 2018.

En recettes : Les sorties pédagogiques et sportives sont facturées aux organismes utilisateurs. Une subvention du Département, imputée au chapitre 74, vient équilibrer ce budget avec un décalage. En effet si les dépenses inscrites au budget correspondent à l'année civile 2017, la subvention du Département porte sur l'année scolaire 2016-2017. La Régie des Transports Scolaires fait donc l'avance des dépenses du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2017 (174 K€ correspondant au solde 2016 perçus en 2017).

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017		CA 2016	BP 2016
16 - Emprunts et dettes assimilés	55 498,00	55 498,00		53 113,91	53 500,00
1641 - Emprunts en euros	55 498,00	55 498,00		53 113,91	53 500,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	212 617,00		12 986,76	227 848,00
2182 - Matériel de transport	0,00	212 617,00		12 986,76	227 848,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	55 498,00	268 115,00		66 100,67	281 348,00
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017		CA 2016	BP 2016
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 750,00		0,00	0,00
10222 - FCTVA	0,00	1 750,00			
Total des recettes réelles d'investissement	-	1 750,00		-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 500,00	51 118,00		36 300,00	36 300,00
2182 - Matériel de transport		13 618,00			
28182 - Matériel de transport	37 500,00	37 500,00		36 300,00	36 300,00
Total des recettes d'ordre	37 500,00	51 118,00		36 300,00	36 300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	37 500,00	52 868,00		36 300,00	36 300,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-17 998,00	-215 247,00		-29 800,67	-245 048,00
+ Excédent d'investissement reporté N-1	215 247,07	215 247,00		245 047,74	245 048,00
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	197 249,07	0,00		215 247,07	0,00

En dépenses réelles, la section d'investissement ne fait état que des remboursements de capital des trois emprunts en cours. Compte tenu de l'état du parc, il faudra vraisemblablement prévoir l'achat de bus en 2018 (1 ou 2).

M. CAZENAVE est surpris qu'un prestataire ne se fasse pas payer.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Régie des Transports scolaires ».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

BERLANNE-OUEST
COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe « Berlanne-Ouest » dont les résultats s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'Investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	-1431 768,80 €		852 450,37 €	- 579 318,43 €
FONCT	1183 234,75 €		-1457 539,53 €	- 274 304,78 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,

Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe « Berlanne-Ouest » pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la zone Berlanne-Ouest dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		1 183 234,75	1 431 768,80		1 431 768,80	1 183 234,75
Opérations de l'exercice	4 033 294,95	2 575 755,42	3 104 803,10	3 957 253,47	7 138 098,05	6 533 008,89
TOTAUX	4 033 294,95	3 758 990,17	4 536 571,90	3 957 253,47	8 569 866,85	7 716 243,64
Résultats de clôture	274 304,78		579 318,43		853 623,21	
RESULTATS DEFINITIFS	274 304,78		579 318,43		853 623,21	

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il a été soumis à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
66 - Charges financières	38 020,74	38 020,74	53 703,85	54 860,89
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	38 020,74	38 020,74	53 703,85	54 860,89
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	38 020,74	38 020,74	53 703,85	54 860,89
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 957 253,47	3 957 253,47	0,00	1 636 629,69
71355- Variation des stocks	3 957 253,47	3 957 253,47		1 636 629,69
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	38 020,74	38 020,74		54 860,89
608 - Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	38 020,74	38 020,74		54 860,89
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 995 274,21	3 995 274,21	-	1 691 490,58
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	4 033 294,95	4 033 294,95	53 703,85	1 746 351,47
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	274 304,78	70 898,00	486 000,00
7015 - Vente des terrains aménagés		274 304,78	70 898,00	486 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	60 732,00	45 320,89
748371 - DETR			60 732,00	45 320,89
Total des recettes réelles de fonctionnement	-	274 304,78	131 630,00	531 320,89
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 537 734,68	2 537 734,68	0,00	54 860,89
71355-Variation des stocks	2 537 734,68	2 537 734,68		54 860,89
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	38 020,74	38 020,74		54 860,89
796- Transfert de charges financières	38 020,74	38 020,74		54 860,89
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 575 755,42	2 575 755,42		109 721,78
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	2 575 755,42	2 850 060,20	131 630,00	641 042,67
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-1 457 539,53	-1 183 234,75	77 926,15	-1 105 308,80
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	1 183 234,75	1 183 234,75	1 105 308,60	1 105 308,60
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	-274 304,78	0,00	1 183 234,75	-0,20

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
16 - Emprunts et dettes	567 068,42	567 068,43	916 297,56	916 297,56
1641 - Emprunts en euros	567 068,42	567 068,43	916 297,56	916 297,56
Total des dépenses réelles d'investissement	567 068,42	567 068,43	916 297,56	916 297,56
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 537 734,68	2 537 734,68	0,00	54 860,89
3555 - Terrains aménagés	2 537 734,68	2 537 734,68	0,00	54 860,89
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	3 104 803,10	3 104 803,11	916 297,56	971 158,45
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	579 318,44	150 000,00	0,00
1641- Emprunts en euros	0,00	579 318,44	150 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	579 318,44	150 000,00	-

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 957 253,47	3 957 253,47	0,00	1 636 629,69
3555-Terrains aménagés	3 957 253,47	3 957 253,47		1 636 629,69
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 957 253,47	3 957 253,47	-	1 636 629,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	3 957 253,47	4 536 571,91	150 000,00	1 636 629,69
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	852 450,37	1 431 768,80	-766 297,56	665 471,24
- 001 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	1 431 768,80	1 431 768,80	665 471,24	665 471,24
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	-579 318,43	0,00	-1 431 768,80	0,00

Les travaux étant achevés, seules des dépenses financières ont été mouvementées en 2017 :

- remboursement du prêt à court terme de 150 000 € consenti par le Crédit Agricole ;
- remboursement de la convention de tirage à long terme pour un total de 366 000 € (dernier remboursement du même montant en 2018) ;
- prêt long terme de la Banque postale : 33 333 € remboursés (jusqu'en 2028).

L'état du stock au 31 décembre 2017 s'élève à 2 537 734,68 € ; il reste 18 lots à commercialiser dont 3 en cours.

Le Président rajoute qu'on avance sur le diffuseur de Berlanne : ce sera un accélérateur quant à la vente des lots. M. CAZENAVE : le déficit financier 2017 représente-t-il le déficit de la zone ? M. FORTE lui répond par la négative : tout dépend comment on vendra.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Berlanne-Ouest ».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

La détermination du résultat est égale à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la somme du résultat de gestion des services, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est assimilé à un autofinancement prévisionnel intitulé « résultat disponible de la section de fonctionnement ». Son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation du compte administratif de l'année 2017 comme suit :

Résultat au 31/12/2017

Déficit de fonctionnement	274 304,78 €
Déficit d'investissement	579 318,43 €

Affectation proposée

Déficit de fonctionnement reporté (art.002) Section de fonctionnement (dépenses)	274 304,78 €
Solde d'exécution reporté (art. 001) Section d'investissement (dépenses)	579 318,43 €

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ATELIER RELAIS AGROALIMENTAIRE
COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe « ATELIER RELAIS AGROALIMENTAIRE » dont les résultats s'établissent comme indiqués :

Résultat du compte de gestion 2017				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	27 033,14 €		16 572,65 €	43 605,79 €
FONCT	10 911,35 €		1 165,90 €	12 077,25 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,

Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe « ATELIER RELAIS AGROALIMENTAIRE » pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de l'Atelier Relais Agroalimentaire dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		10 911,35		27 033,14	0,00	37 944,49
Opérations de l'exercice	108 622,75	109 788,65	73 288,70	89 861,35	181 911,45	199 650,00
TOTAUX	108 622,75	120 700,00	73 288,70	116 894,49	181 911,45	237 594,49
Résultats de clôture		12 077,25		43 605,79		55 683,04
RESULTATS DEFINITIFS		12 077,25		43 605,79		55 683,04

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il a été soumis à l'examen du Bureau

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
011 - Charges à caractère général	6 653,84	13 892,00	2 841,40	8 001,00
615228 - Autres bâtiments		1 000,00		
61558 - Autres biens mobiliers	4 421,84	8 000,00	49,40	
6161 - Multirisques		2 100,00		2 417,00
63512 - Taxes Foncières	2 232,00	2 792,00	2 792,00	5 584,00
66 - Charges financières	12 107,56	12 108,00	22 424,22	23 692,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	12 107,56	12 108,00	22 028,70	23 692,00

6618 - Intérêts des autres dettes			395,52	-
022 - Dépenses imprévues	0,00	1 938,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 761,40	27 938,00	25 265,62	34 193,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 861,35	89 862,00	97 023,00	97 023,00
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	89 861,35	89 862,00	97 023,00	97 023,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	108 622,75	117 800,00	122 288,62	131 216,00
Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
74 - Dotations, subventions et participations	2 900,20	0,00	0,00	0,00
7478 - Autres organismes	2 900,20	0,00	0,00	0,00
75 - Autres recettes de gestion courante	66 632,60	66 633,00	66 632,60	66 690,00
752 - Revenus des immeubles	66 632,60	66 633,00	66 632,60	66 690,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 041,06	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	69 532,80	66 633,00	68 673,66	66 690,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 255,85	40 256,00	47 014,00	47 014,00
777 - Quote-part des subvent ^o d'invest. transférées au cpte de résultat	40 255,85	40 256,00	47 014,00	47 014,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	109 788,65	106 889,00	115 687,66	113 704,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	1 165,90	-10 911,00	-6 600,96	-17 512,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	10 911,35	10 911,00	17 512,31	17 512,00
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	12 077,25	0,00	10 911,35	0,00

Les dépenses de fonctionnement concernent cette année des réparations sur le compresseur et l'autoclave, les taxes foncières pour le chapitre des charges à caractère général. Au chapitre 66, le remboursement des intérêts de l'emprunt est en baisse après le remboursement du prêt relais de 400 000 € en 2016.

Outre la perception d'une subvention de 2 900 € de la part de l'Agence de l'eau (dépollution et contrôle des effluents), la communauté de communes du Nord Est Béarn reçoit de la Conserverie du Vic-Bilh un loyer annuel de 57 000 € pour le bâtiment et de 9 632,60 € pour la location-vente du matériel.

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	25 370,82	30 344,00
2031 - Frais d'études			24 156,81	28 892,00
2033 - Frais d'insertion			1 214,01	1 452,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	16 568,00	112,75	22 238,00
2111 - Terrains nus		16 568,00		5 000,00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques			112,75	17 238,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	16 567,00	17 705,01	17 706,00
2313 - Constructions		16 567,00	17 705,01	17 706,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	33 032,85	46 404,00	432 464,71	445 835,00
1641 - Emprunts en euros	33 032,85	33 033,00	432 464,71	432 465,00
168751 - GFP de rattachement		13 371,00		13 370,00
Total des dépenses réelles d'investissement	33 032,85	79 539,00	475 653,29	516 123,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 255,85	40 256,00	72 384,82	72 384,82
13912 - Régions	15 952,13	15 952,00	19 325,00	19 325,00
13913 - Départements	23 578,67	23 579,00	26 964,00	26 964,00

				964,00
13918 - Autres	725,05	725	725,00	725,00
2132 - Immeubles de rapport			25 370,82	25 370,82
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	30 344,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 255,85	40 256,00	72 384,82	102 728,82
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	73 288,70	119 795,00	548 038,11	618 851,82
Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00	2 900,00	366 655,91	380 093,00
1312 - Régions	0,00	2 900,00	187 403,55	190 632,00
1313 - Départements			167 651,56	174 960,00
1318 - Autres			11 600,80	14 501,00
Total des recettes réelles d'investissement	-	2 900,00	366 655,91	380 093,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 861,35	89 862,00	122 393,82	122 393,82
2031 - Frais d'études			24 156,81	24 156,81
2033 - Frais d'insertion			1 214,01	1 214,01
28132 - Immeubles de rapport	59 444,61	59 445,00	75 275,00	75 275,00
28158 - Autres install., matériel et outillage techniques	30 416,74	13 350,00		
281758 - Autres install. Matériel et outillage techniques	0,00	17 067,00	21 748,00	21 748,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	30 344,00
2031 - Frais d'études			0,00	28 892,00
2033 - Frais d'insertion			0,00	1 452,00
Total des recettes d'ordre	89 861,35	89 862,00	122 393,82	152 737,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	89 861,35	92 762,00	489 049,73	532 830,82
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	16 572,65	-27 033,00	-58 988,38	-86 021,00
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	27 033,14	27 033,00	86 021,52	86 021,00
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	43 605,79	0,00	27 033,14	0,00

Le remboursement du capital du prêt long terme (755 400 € sur 20 ans à taux variable) constitue le seul mouvement réel sur la section d'investissement en 2017.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Atelier Relais Agroalimentaire ».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Zone artisanale de Samsons-Lion

COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe « Zone artisanale de Samsons-Lion » dont les résultats s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVEST	- 297 106,16 €		331 806,89 €	34 700,73 €
FONCT	301 463,30 €		- 301 462,84 €	0,46 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,
Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe « ZONE ARTISANALE DE SAMSONS-LION » pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,
Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la ZONE ARTISANALE DE SAMSONS-LION dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		301 463,30	297 106,16		297 106,16	301 463,30
Opérations de l'exercice	589 028,00	287 565,16	266 239,11	598 046,00	855 267,11	885 611,16
TOTAUX	589 028,00	589 028,46	563 345,27	598 046,00	1 152 373,27	1 187 074,46
Résultats de clôture		0,46		34 700,73		34 701,19
RESULTATS DEFINITIFS		0,46		34 700,73		34 701,19

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il a été soumis à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
011 - Charges à caractère général	3 790,00	3 790,00	11 305,15	26 809,00
6015 - Terrains à aménager			0,00	20 309,00
6045 - Achats d'études, prestations de service	3 790,00	3 790,00	1 950,00	
605 - Achats de matériel, équipement			9 355,15	6 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 790,00	3 790,00	11 305,15	26 809,00
023 - Virement à la section d'investissement		530 216,00		536 702,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	585 238,00	585 238,00	0,00	600 743,00
7133- Variation des encours de production de biens	585 238,00	585 238,00		
71355- Variation des stocks				600 743,00
Total des opérations d'ordre de fonctionnement	585 238,00	1 115 454,00	-	1 137 445,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	589 028,00	1 119 244,00	11 305,15	1 164 254,00
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	210 328,00	0,00	215 115,00

7015 - Vente des terrains aménagés	0,00	210 328,00	0,00	215 115,00
74 - Dotations, subventions et participations	21 326,05	22 215,00	0,00	0,00
7472 - Régions	15 263,45	16 152,00	0,00	
7478 - Autres organismes	6 062,60	6 063,00		
77- Produits exceptionnels	0,00	0,00	163 631,75	183 755,00
774 - Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	163 631,75	183 755,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	21 326,05	232 543,00	163 631,75	398 870,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 239,11	585 238,00	11 305,15	627 552,00
7133 -Variation des en-cours de production de bien			11 305,15	26 809,00
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	266 239,11	585 238,00	0,00	600 743,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	287 565,16	817 781,00	174 936,90	1 026 422,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-301 462,84	-301 463,00	163 631,75	-137 832,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	301 463,30	301 463,00	137 831,55	137 832,00
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,46	0,00	301 463,30	0,00

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
16 - Emprunts et dettes	0,00	233 110,00	0,00	236 900,00
16876 - Autres établissements publics locaux	0,00	233 110,00	0,00	236 900,00
Total des dépenses réelles d'investissement	-	233 110,00		236 900,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 239,11	585 238,00	11 305,15	627 552,00
3551 - Terrains	266 239,11	585 238,00	1 950,00	20 309,00
3355 - Travaux			9 355,15	6 500,00
3555 - Terrains aménagés			0,00	600 743,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	266 239,11	818 348,00	11 305,15	864 452,00
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 808,00	0,00	51 232,00	64 040,00
16876 - Autres établissements publics locaux	12 808,00		51 232,00	64 040,00
Total des recettes réelles d'investissement	12 808,00	-	51 232,00	64 040,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		530 216,00		536 702,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	585 238,00	585 238,00	0,00	600 743,00
3354 - Etudes et prestations de service	50 786,05	50 786,05		
3555-Terrains aménagés	534 451,95	534 451,95		600 743,00
Total des recettes d'ordre	585 238,00	1 115 454,00	-	1 137 445,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	598 046,00	1 115 454,00	51 232,00	1 201 485,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	331 806,89	297 106,00	39 926,85	337 033,00
- 001 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	297 106,16	297 106,00	337 033,01	337 033,00
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	34 700,73	0,00	-297 106,16	0,00

Compte tenu de l'achèvement des travaux et de l'absence de dette, peu de mouvements réels sont constatés en 2017, hormis le paiement en dépenses de fonctionnement du solde de la maîtrise d'œuvre (SETMO Ingénierie) et la réception du reliquat de subvention de la part du Conseil Régional (15 263,45 €) en recettes de fonctionnement, 69 284 € ayant déjà été perçus en 2016.

En recettes d'investissement, une dernière avance remboursable de l'Agence de l'eau, d'un montant de 12 808 € a été encaissée (en complément d'une somme de 51 232 € perçue en 2016).

Au 31 décembre 2017, l'état du stock s'élève à 266 239,11 €, 4 lots à commercialiser.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2017,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Zone artisanale de Samsons-Lion ».

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

BUDGET GENERAL
COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget général de la communauté de communes Nord Est Béarn dont les résultats s'établissent comme indiqués :

	Transfert intégration	Virement à la section d'investissement	Résultat Exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	969 621,15 €		- 605 851,10 €	225 312,80 € 435 301,00 €	209 988,20 €	573 758,25 €
FONCT	1853 454,72 €		208 064,27 €			2061 518,99 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,

Après avis favorable émis par le Bureau le 1^{er} mars dernier, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget général de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour l'année 2017 tel qu'il lui a été présenté.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget général de la communauté de communes Nord Est Béarn dont les résultats globaux s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		1 853 454,72		969 621,15	0,00	2 823 075,87
Opérations de l'exercice	12 698 821,48	12 906 885,75	3 028 597,69	2 422 746,59	15 727 419,17	15 329 632,34
TOTAUX	12 698 821,48	14 760 340,47	3 028 597,69	3 392 367,74	15 727 419,17	18 152 708,21
Résultats de clôture		2 061 518,99		363 770,05		2 425 289,04
Restes à réaliser			225 312,80	435 301,00	225 312,80	435 301,00
TOTAUX CUMULES				209 988,20		209 988,20
RESULTATS DEFINITIFS		2 061 518,99		573 758,25		2 635 277,24

Figurait tel que ci-dessous le détail des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il a été soumis à l'examen du Bureau.

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017		CA 2016	BP 2016	% d'évolution CA 2016 - 2017
011 - Charges à caractère général	1 476 635,32	2 012 664,00		2 570 223,56	2 894 669,00	-42,5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 903 569,71	4 050 789,00		3 605 773,26	3 717 104,00	8,3%
014 - Atténuations de produits	6 034 764,96	6 034 767,00		647 746,17	693 524,00	831,7%
65 - Autres charges de gestion courante	905 684,43	953 109,01		1 167 040,70	1 236 465,15	-22,4%
66 - Charges financières	136 708,86	136 709,44		133 104,46	135 236,12	2,7%
67 - Charges exceptionnelles	7 342,60	15 000,00		27 235,04	54 190,00	-73,0%
022 - Dépenses imprévues	0,00	147 920,79		0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 464 705,88	13 350 959,24		8 151 123,19	8 731 188,27	52,9%
023 - Virement à la section d'investissement		- 3 500,12				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	234 115,60	234 115,60		0,00	0,00	
Total des opérations d'ordre	234 115,60	230 615,48		-	-	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	12 698 821,48	13 581 574,72		8 151 123,19	8 731 188,27	55,8%
<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017		CA 2016	BP 2016	% d'évolution CA 2016 - 2017
013 - Atténuations de charges	165 716,00	118 736,00		182 862,66	176 141,00	-9,4%
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 006 728,42	873 561,00		948 731,82	958 500,00	6,1%
73 - Impôts et taxes	8 178 539,00	8 130 688,00		4 869 819,42	4 858 541,00	67,9%
74 - Dotations, subventions et participations	3 328 678,59	2 396 848,00		2 663 736,23	2 549 741,00	25,0%
75 - Autres produits de gestion courante	195 202,43	188 880,00		165 972,41	174 354,00	17,6%
76 - Produits financiers	0,00	0,00		37,25	60,00	

77 - Produits exceptionnels	28 680,19	16 006,00		73 436,69	0,00		-60,9%
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 903 544,63	11 724 719,00		8 904 596,48	8 717 337,00		44,9%
<i>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3341,12	3341,00		0	0		
Total des opérations d'ordre	3341,12	3341,00		0	0		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	12 906 885,75	11 728 120,00		8 904 596,48	8 717 337,00		44,9%
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	208 064,27	-1 853 454,72		753 473,29	-13 851,27		
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	1 853 454,72	1 853 454,72					
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	2 061 518,99	0,00		753 473,29	-13 851,27		

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	CA 2017	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilés	299 903,84	299 904,00
20 - Immobilisations incorporelles	203 909,90	409 032,00
204 - Subventions d'équipement versées	7 965,00	7 965,00
21 - Immobilisations corporelles	200 208,01	84 600,00
23 - Immobilisations en cours	2 313 269,82	2 889 300,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	159 208,63
Total des dépenses réelles d'investissement	3 025 256,57	3 850 009,63
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 341,12	3 401,00
Total des dépenses d'ordre	3 341,12	3 401,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	3 028 597,69	3 853 410,63

Etat des restes à réaliser (à reprendre lors des prévisions budgétaires 2018) :

Opération	Objet	Article	Montant
26	AMENAGEMENT BARRAGE DU GABAS	2314	3 750,11 €
31	ACQUISITION MATERIEL	2183	5 776,80 €
35	EXTENSION RAM ET MULTI ACCUEIL (NOUSTY)	2184	43 710,07 €
		2313	82 452,35 €
38	ETUDES	2031	21 780,00 €
42	POLE ENFANCE JEUNESSE MORLAAS	2183	9 181,20 €
		2313	4 786,67 €
44	EXTENSION MAISON DE LA SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	2315	53 875,60 €
	TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT		225 312,80 €

<i>Recettes</i>	CA 2017	BP 2017
10 - Dotations, fonds divers et réserves	370 110,00	463 061,00
13 - Subventions d'investissement reçues	894 877,99	1 266 470,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	923 643,00	923 643,00
Total des recettes réelles d'investissement	2 188 630,99	2 653 174,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	-3 500,12
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 115,60	234 115,60
Total des recettes d'ordre	234 115,60	230 615,48

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	2 422 746,59	2 883 789,48
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-605 851,10	-969 621,15
+ Excédent d'investissement reporté N-1	969 621,15	969 621,15
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	363 770,05	0,00

Etat des restes à réaliser (à reprendre lors des prévisions budgétaires 2018) :

Opération	Objet	Article	Montant
35	EXTENSION RAM ET MULTI ACCUEIL (NOUSTY)	1321	110 093,00 €
		1323	52 013,00 €
42	POLE ENFANCE JEUNESSE MORLAAS	1321	66 791,00 €
		1328	154 885,00 €
44	EXTENSION MAISON DE LA SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	1323	11 676,00 €
		1321	39 843,00 €
	TOTAL EN RECETTES D'INVESTISSEMENT		435 301,00 €

Le rapport sur les orientations budgétaires comportant beaucoup d'indications sur les réalisations 2017, il a été proposé de s'y référer, afin d'éviter des redites.

Considérant qu'il a été présenté en Bureau le 1^{er} mars 2018,

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, le conseil communautaire, placé sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget général.

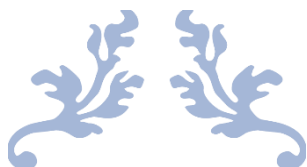
VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018



RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Conseil Communautaire du 14 mars 2018



I. Le DOB : rappel réglementaire

Au niveau intercommunal, ce débat est obligatoire pour les **établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus** et doit se tenir dans les **deux mois précédant l'examen du budget**

Ce document constitue le **rapport d'orientations budgétaires**. Support du débat, il doit présenter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, spécifiquement en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette
- pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants ayant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, notamment : une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
- Nouveauté issue de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le rapport doit faire état de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes

L'objectif du rapport est de susciter un débat au sein du conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur adopté le 29 juin 2017.

N'ayant pas de caractère décisionnel, le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération attestant de son organisation et de l'existence du rapport. Rapport et délibération doivent ensuite être transmis au préfet. Le rapport fait également l'objet d'une publication et est transmis aux maires des communes membres dans un délai de quinze jours.

Sources : articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT, décret n°2016-841 du 24 juin 2016

II. Le contexte 2018

1. Un contexte mondial de reprise

A l'échelle mondiale, la reprise de l'économie amorcée en 2016 se poursuit. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a été de 3,2 % en 2016 et est estimée à 3,6 % en 2017 et 3,7 % en 2018. Il est à noter que cette croissance est beaucoup plus soutenue dans les pays émergents (4,9 %) en 2018 que dans les pays développés (2%).

La zone euro a profité en 2017 de l'accélération du commerce mondial mais ce sont surtout les facteurs domestiques qui ont permis de consolider la reprise de la croissance, notamment au sein de la zone euro. La hausse du PIB de la zone euro, établie à 2,5 % en volume en 2017, est ainsi principalement tirée par la dynamique de l'emploi, la consommation des ménages et, dans une moindre mesure, les investissements des entreprises. A cet égard, le soutien monétaire de la Banque Centrale Européenne a créé des conditions de financement favorables à la reprise du crédit.

En 2018, la Commission européenne table sur une croissance du PIB de la zone euro de 2,1 % en volume. Si la consommation privée resterait le principal moteur, elle serait appelée à ralentir sous l'effet de la hausse de l'inflation portée notamment par la augmentation du prix du pétrole (inflation de 1,7 % en 2017 et 1,4 % pour les prévisions 2018).

Profitant de la baisse des taux d'intérêt et de l'amélioration de l'emploi, le déficit public de la zone euro s'élève à 1,4 % du PIB en 2017 et devrait se maintenir à ce pourcentage en 2018. Le ratio de la dette au PIB devrait baisser progressivement pour passer de 91,5 % en 2016 à 90,4 % en 2017 et à 89,2 % en 2018.

2. Les hypothèses macro-économiques associées à la loi de finances pour 2018

➤ Anticipation du maintien de l'activité économique :

La loi de finances pour 2018 est basée sur une prévision de **croissance du PIB évaluée à 1,7% en volume pour 2018** (1,7 % en 2017 et 1,2 % en 2016) avec un redémarrage limité des prix : **l'inflation (hors tabac) est estimée à 1% en 2018** (1% pour 2017 et 0,2% pour 2016).

Les facteurs justifiant cette hypothèse de croissance sont notamment :

- Une amélioration du commerce extérieur (exportations : +3,9 % en 2018 ; importations ralenties : +3,6 % en 2017 et 2018 contre +4,2 % en 2016)
- Un pouvoir d'achat qui reste dynamique (+1,4 % en 2018 ; + 1,7 % en 2017) malgré un ralentissement de l'emploi. La consommation est conforme à cette évolution +1,4 % en 2018 quand le taux d'épargne des ménages se stabiliserait au niveau de 2017 (14,2 % en 2017 contre 13,9% en 2016). De son côté, l'investissement des ménages ralentie à +3,4 % en 2018 après une année 2017 marquée par une accélération à +4,2 %
- L'investissement des entreprises progresserait de 3,7% en 2017 et 2018 (investissement hors construction) + 4,1% en 2018 après 4,2% en 2017 ; investissement en construction des entreprises +2,5 % en 2018 après +2,3 % en 2017
- L'emploi total devrait continuer de croître en 2018 (+135 000 postes) après une année 2017 marquée par la création de 270 000 postes

➤ La situation des comptes publics en termes d'endettement

Le déficit public atteint 67,8 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 8,1 milliards par rapport au montant 2016. De son côté, l'endettement public reste élevé, à 96,8 % du PIB et devrait se stabiliser en 2018 à environ 2 250 milliards d'euros.

3. Les principales mesures inscrites dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances initiale pour 2018

La loi de finances pour 2018 a annoncé la fin de la participation des collectivités territoriales au redressement des finances publique par la baisse de leur dotation globale de fonctionnement.

Désormais, l'objectif d'un déficit de -0.3% du PIB à horizon 2022 passe, conformément aux dispositions de la LPFP 2018-2022, par le respect de trois objectifs fixés aux administrations locales et sociales :

- 1- Une réduction annuelle de l'endettement de 2,6 milliards pour les Administrations Publiques Locales (APUL) :

2018	2019	2020	2021	2022
-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

- 2- Une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement limitée à +1.2% par an en moyenne, inflation incluse. Une modulation est envisageable selon la croissance démographique observée entre 2013 et 2018, le revenu par habitant ou la tenue des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016. L'objectif est d'éviter que la réduction de l'endettement ne pèse sur l'investissement.
- 3- L'instauration d'une nouvelle règle prudentielle sur l'endettement avec la création d'un plafond de capacité de désendettement fixé à 12 ans pour le bloc communal.

Afin de s'assurer du respect de ces orientations, une contractualisation est instituée entre l'Etat et certaines collectivités. Elle est réservée, au niveau du bloc communal aux communes et EPCI dont les dépenses réelles et fonctionnement 2016, après déduction des reversements de produits, excèdent 60 milliards d'euros.

Moins contraignantes qu'initialement souhaitées, les sanctions encourues concernent uniquement les cas de dépassement de l'objectif de maîtrise de dépenses de fonctionnement. Elles prendront la forme d'un prélèvement sur recettes fiscales. A l'inverse, un bonus sur la dotation de soutien à l'investissement local pourra être accordé, à condition d'y être éligible.

Mesures relatives à la Dotation globale de fonctionnement

- Fin de la contribution au redressement des finances publiques après 4 années :

La DGF est fixée à 26,96 milliards d'euros en 2018, montant stable par rapport à 2017, la réduction de près de 3,9 milliards d'euros par rapport au montant inscrit en loi de finances pour 2017 provenant essentiellement de la suppression de la DGF des régions et de son remplacement par une fraction de TVA.

- Financement des évolutions internes de la DGF du bloc communal :

Comme tous les ans, le financement de la hausse de la population communale, de la progression de l'intégration communautaire, les avantages maintenus en faveur des communes nouvelles et, cette année exceptionnellement, la totalité de la hausse de la péréquation communale (DUS et DSR) sont trouvés en interne. Ils passent ainsi par :

- Un écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes
- Une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI (à priori -1,86%)
- Réduction du nombre de compétences nécessaires à la bonification de la dotation intercommunalité : cette bonification accordée aux EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) nécessitera désormais l'exercice de 8 compétences sur 12 (contre 9 précédemment).
- Modalités de notification :

Désormais, les montants pourront être notifiés par arrêté ministériel publié au journal officiel et non plus par notification préfectorale.

Le périmètre des variables d'ajustement de nouveau élargi

Certaines compensations et dotations composent la « dotation d'ajustement » qui fait chaque année l'objet d'une minoration permettant de maintenir au niveau de l'année précédente l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales malgré la hausse de certains crédits. Pour 2018, le besoin de financement est de 293 millions d'euros et, pour la première fois, chaque niveau de collectivité est appelé à financer par la DAJ la croissance des crédits qui lui est allouée.

Cette mesure épuise en 2018 la Dotation Unique Spécifique (DUS) et nécessite d'élargir à la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) le périmètre de la DAJ. Les crédits de cette dotation, stables depuis sa création en 2011 sont en recul de près de 137 millions d'euros cette année avec une baisse calculée d'après les recettes réelles de fonctionnement 2016. Seule mesure péréquatrice, les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine en 2018 seront exonérées de cette ponction. Comme l'an dernier, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) sera en baisse, de 55 millions d'euros.

Mesures relatives à la fiscalité :

- Mise en place du dégrèvement progressif sur la taxe d'habitation (TH) des résidences principales :

Pris en charge par l'Etat sur la base des taux et des abattements 2017, ce dégrèvement concernant 80 % des foyers fiscaux sera de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100% en 2020. Tout changement décidé par les collectivités territoriales sur les taux et les dégrèvements à partir de 2018 sera supporté par les contribuables. Seules les variations de la base d'imposition, liées à l'actualisation annuelle forfaitaire ou à la modification des logements imposés, seront prises en compte dans le montant dégrévé par l'Etat.

Rappel des conditions d'accès au dégrèvement : avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 27 000 euros pour la première part, majoré de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) et 6 000 euros pour les demi-parts suivantes.

- **Bases minimum de Contribution Foncière des Entreprises :**

En 2019, les redevables dont le chiffre d'affaires annuel ou les recettes annuelles seront inférieurs à 5 000 euros seront exonérés de la cotisation minimum. Cette exonération sera compensée par l'Etat sur la base des taux 2018.

- **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :**

Jusqu'à présent, seul le chiffre d'affaires des entreprises faisant partie d'un groupe était consolidé pour le calcul de cet impôt. Désormais, cette consolidation concerne également les sociétés remplissant les conditions en matière de détention de capital pour faire partie d'un groupe fiscalement intégré.

Par ailleurs, le coefficient affectant les effectifs des locaux industriels est porté de 5 à 21.

- **Nouvelle exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties :**

Sur délibération, il est désormais possible d'appliquer un abattement de 1 à 15 % sur la base d'imposition des magasins et boutiques de moins de 400 m² non intégrés à une surface commerciale.

En contrepartie, les collectivités peuvent majorer jusqu'à 1,3 le coefficient multiplicateur appliqué à la TASCOM.

- **Taxe de séjour :**

Outre la mise à jour des tarifs, la loi de finances crée un tarif pour les hébergements en attente de classement ou sans classement. Fixé par l'assemblée délibérante avant le 1^{er} octobre d'une année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante, le tarif par personne et par nuitée doit être compris entre 1 et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite de 4 euros.

Par ailleurs, la collecte de cette taxe par les plateformes de réservation en ligne est généralisée à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :**

Contrairement à la montée en puissance initialement prévue, ce fonds est figé à un milliard d'euros (montant 2016 et 2017). Pour rappel, ce fonds de péréquation horizontale crée en 2012 devait attendre 2% des ressources fiscales des communes et EPCI.

Mesures concernant les autres dotations :

- **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pérennisée**

La loi de finances pérennise cette dotation à 615 millions d'euros en 2018. Elle reste en accompagnement des grands projets de l'Etat (transition énergétique, rénovation thermique, mobilité, mises aux normes, logement, télécom...) et est **étendue à la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.**

- **DETR : 10.5 milliards d'euros en 2018**

Le Seuil de subvention imposant un avis de la commission départementale d'élus est abaissé de 150 à 100 K€.

Mesures diverses

- **Attributions de compensation après fusion :** la possibilité de réviser les Attributions de Compensation après fusion est passée de 2 à 3 ans.
- **Personnel :** création d'une indemnité compensatrice tenant compte de la hausse de la CSG et remise en place d'un jour de carence.
- **FCTVA :** calcul des attributions automatisé à partir des données budgétaires et comptables à compter de 2019
- **Dématérialisation : service de paiement en ligne obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022**

III. Le cadre d'adoption du budget 2018 de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

La fusion des trois Communautés de communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh, d'Ousse Gabas et du Pays de Morlaàs s'est traduite par une évolution de la structure budgétaire et une harmonisation des pratiques comptables sur l'ensemble du territoire.

La création de la CCNEB n'a pas entraîné de modification sur les 9 budgets annexes existants, à l'exception du budget « ordures ménagères ». La CCPM s'était dotée de cet outil pour mieux maîtriser le coût réel du service et ce budget annexe a été élargi, en 2017, aux territoires de la CCLVB, gérée par le SIECTOM, et d'Ousse Gabas, qui traitait ce service public administratif en régie avant d'en confier la gestion au SIECTOM au 1^{er} janvier 2018.

Au sein du budget général, la mise en place d'une double analytique permet de maintenir une vision par service ou structure. A noter qu'en 2017, une harmonisation des imputations comptables a été menée par le service comptabilité, générant notamment des transferts de charges entre le chapitre 011 des charges à caractère général et le chapitre 65 des autres charges de gestion courante.

1. Présentation des soldes d'épargne du BP à l'issue de l'exercice 2017

	2016	2017
Produits de fonctionnement courant	8 831 160	12 874 864
- Charges de fonctionnement courant	7 990 784	12 320 654
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	840 376	554 210

L'excédent brut courant, correspondant à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant, mesure le solde intermédiaire dégagé à l'issue des opérations de gestion récurrentes.

L'exercice 2017 se traduit par une baisse significative de ce solde d'épargne (- 286 K€). Plusieurs éléments permettent de comprendre cette réduction, notamment l'absence de journée complémentaire en 2016 en raison de la fusion de l'EPCI. On peut estimer à 140 K€ le volume de dépenses 2016 ainsi reporté sur l'exercice 2017 et à 45 K€ le volume de recettes.

Suite à la prise de compétence urbanisme sur l'intégralité du territoire, l'instruction des documents d'urbanisme sur le secteur de la CCOG a été repris par la CCNEB, créant une dépense nouvelle de 59 K€ (coût de la prestation fournie par l'APGL dans l'attente du recrutement d'un nouvel instructeur).

La CCNEB a également participé au raccordement à la fibre optique d'entreprises situées sur le territoire de Ponson-Dessus. Le reste à charge de la CCNEB, après participation de la commune, s'élève à 25 K€.

Année de renégociation avec la CAF du contrat enfance et jeunesse des 3 crèches et du RAM d'Ousse Gabas, la CCNEB n'a pas encaissé d'acompte en 2017, subissant une perte de recette de près de 100 K€ (qui sera perçue en 2018).

Enfin, il faut prendre en compte l'augmentation des charges de personnel en 2017 (+298 K€), suite à l'application du PPCR, aux stagiairisations et titularisations décidées au sein de chaque intercommunalité avant la fusion, au traditionnel GVT, à l'application de la Taxe Transports sur l'ensemble du personnel de la CCNEB (au lieu des seuls CCPM) et à l'augmentation des charges patronales (+100 K€).

	2016	2017
EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	840 376	554 210
+ Solde exceptionnel large	46 202	21 338
= produits exceptionnels larges	73 437	28 680
+ charges exceptionnelles larges	27 235	7 343
= EPARGNE DE GESTION (EG)	886 578	575 548
- Intérêts	133 104	136 709
= EPARGNE BRUTE (EB)	753 473	438 839
- Capital	268 316	299 904
= EPARGNE NETTE (EN)	485 158	138 935

L'épargne de gestion est obtenue en diminuant l'excédent brut courant du résultat des opérations exceptionnelles.

Avec un solde exceptionnel de seulement 21 K€, ce solde d'épargne reste proche de l'excédent brut courant. Il est suffisant pour rembourser les intérêts de la dette de 136,7 K€ cette année, et permet donc à la CCNEB de dégager une épargne brute de 439 K€.

Ce niveau d'épargne brute est suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité de dette, de 299,9 K€ en 2017, mais traduit une capacité d'autofinancement limitée sur cet exercice de fusion puisque l'épargne nette est inférieure au montant de la dotation aux amortissements (227 K€).

- Sur 2018, l'objectif serait donc de restaurer une épargne brute permettant la couverture la dotation aux amortissements et du capital de la dette afin de dégager une réelle capacité d'autofinancement

2. L'évolution de la section de fonctionnement en 2017

a/Les dépenses de fonctionnement courant

Dépenses	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016	% d'évolution CA 2016 - 2017
011 - Charges à caractère général	1 476 635,32	2 012 664,00	2 570 223,56	2 894 879,00	-42,5%

L'analyse du chapitre 011 doit tenir compte de plusieurs éléments.

En premier lieu, le montant 2016 doit être retraité des dépenses relatives aux ordures ménagères sur la CCOG et la CCLVB, désormais imputées dans un budget annexe. Ainsi, la CCOG a versé 668,5 K€ au SMTD et 580 K€ au titre de prestations de services. De son côté, une partie de la contribution de la CCLVB au SIECTOM (gestion des déchetteries) était imputée en prestations de service (article 611) pour un total de 82 K€ en 2016.

En l'absence de journée complémentaire en 2016 en raison de la fusion des 3 Communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, de nombreuses dépenses concernant l'exercice 2016 ont été reportées sur l'exercice 2017 pour environ 30 K€ sur ce chapitre.

Compte tenu de l'harmonisation des imputations comptables mentionnée précédemment, environ 64 K€ de participations à des associations/syndicats mixtes sont désormais imputées sur ce chapitre (en lieu et place du chapitre 65).

- L'instruction des autorisations du droit des sols sur l'intégralité du territoire

La mise en place sur la CCNEB de l'instruction des autorisations du droit des sols sur les 13 communes de l'ancienne CCOG après récupération de la compétence Planification au 1^{er} janvier 2017 se traduit par une dépense nouvelle de 59,7 K€, montant de la prestation facturée par l'Agence Publique de Gestion Locale en 2017. Pour rappel, le recrutement d'un nouvel agent instructeur au service urbanisme est prévu en 2018 et permettra de réaliser des économies sur cette compétence.

- Le programme de rénovation de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées de Lembeye

Les différents travaux d'entretien intervenus sur la MARPA dans le cadre du programme de mise aux normes et des réparations suite à un sinistre se traduisent par des dépenses d'un total de 69,5 K€. La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail subventionne à 100 % les travaux de mise aux normes : une subvention de 53,4 K€ a ainsi été encaissée. En 2018, la mise aux normes de l'établissement se poursuivra grâce à un nouvel appel à projet de la CARSAT mais le rôle de la CCNEB se fera uniquement par le travail de coordination des travaux mené par la technicienne en charge de la maintenance des bâtiments.

- L'assurance Dommages Ouvrage sur la crèche de Buros :

La dommage-ouvrage a été enclenchée en 2016 suite à un problème d'étanchéité dans le patio. Des réparations pour un total de 22,6 K€ ont été réglées au chapitre 011 en 2017 et feront l'objet d'un remboursement.

En 2017, les problèmes récurrents de chauffage ont imposé la mise en place en urgence de chauffages électriques. Il semble que le système initialement mis en place ne soit toujours pas en état de fonctionner correctement, ce qui va induire une relance du dossier de prise en charge dans le cadre de l'assurance dommages ouvrage, avec prise en charge des travaux de remise en ordre du système de chauffage.

➤ Des dépenses exceptionnelles sur 2017 :

L'année 2017 compte également une participation exceptionnelle versée au Département pour le raccordement à la fibre optique d'entreprises situées sur la commune de Ponson-Dessus (dépense de 54,6 K€ remboursée à hauteur de 50 % par la commune, soit un reste à charge net pour la CCNEB de 27,3 K€).

Enfin, dans le cadre des grands projets d'investissement portés en 2017 par la CCNEB, les assurances pour dommages ouvrage se sont élevées à 25,4 K€ pour les travaux d'extension de la crèche et de création du RAM sur Nousty, du Pôle enfance jeunesse de Morlaàs et d'agrandissement de la Maison de la santé pluridisciplinaire de Lembeye.

➤ Participation à l'étude pour l'installation du diffuseur :

A été poursuivi l'engagement avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (convention tripartite à laquelle est également associée le Département) pour le financement de l'étude sur l'installation d'un échangeur : 21,6 K€ ont été versés en 2017. Pour rappel, la CCPM a versé 10,8 K€ en 2016. En 2018, la convention de financement prévoit le versement de 8,10 K€.

	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016	% d'évolution CA 2016 - 2017
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 903 569,71	4 050 789,00	3 605 773,26	3 717 104,00	8,3%
621 Personnel extérieur au service	84 348,09	75 342,00	83 573,42	91 242,00	0,9%
633 - Impôts,taxes&vers.assi.sur rémuné.(autres organi.)	99 823,85	100 566,00	73 557,59	80 416,00	35,7%
6411 - Personnel titulaire	1 946 167,36	1 994 288,00	1 784 752,92	1 814 814,00	9,0%
6413 - Personnel non titulaire	449 179,04	436 822,00	425 638,85	452 071,00	5,5%
6416 - Emplois d'insertion	98 807,35	110 899,00	136 293,01	137 990,00	-27,5%
6417 - Rémunérations des apprentis	3 421,96	3 200,00			
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 093 574,75	1 200 780,00	1 001 332,91	1 005 407,00	9,2%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	9 948,21	18 892,00	10 950,46	10 780,00	-9,2%
6488 - Autres charges	118 299,10	110 000,00	89 674,10	124 384,00	31,9%

Les charges de personnel sont en hausse de 8,3 % sur l'année. Des éléments complémentaires seront amenés dans le point particulier figurant en annexe au présent rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018. Cette analyse devra être mise en parallèle avec celles du chapitre 013 (recettes), recensant notamment les remboursements perçus au titre des arrêts maladie et maternité, et 70 (recettes), récapitulant les remboursements des budgets annexes des SPANC et de l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs.

Certains éléments peuvent toutefois être amenés dès à présent :

- Outre l'application du versement transport sur la totalité de la CCNEB (+20 K€), l'analyse de ce chapitre révèle comme précédemment l'imputation de charges correspondant à la fin de l'exercice 2016, pour environ 9 K€ concernant essentiellement les titres restaurants de décembre (7,5 K€ dont une partie intégrant la part salariale). Sur ce point, l'extension des titres restaurant à l'ensemble des salariés de la CCNEB porte l'article 6488 à 118 K€. Outre les reports de 2016, l'augmentation de 2017 est aussi liée à une harmonisation de la comptabilisation de cet avantage. En effet, en 2016, la CCOG prenait uniquement la part patronale alors que la CCPM faisait apparaître la totalité du coût des tickets avant de venir réduire ce coût de la participation salariale par une recette réelle à l'article 758. Déduction faite de la participation des salariés (annulée par une recette à l'article 758 de 46,9 K€), le coût net pour la CCNEB est donc de 69,4 K€ en 2017 contre 65,5 K€ en 2016
- En progression de 9,21 %, les diverses charges de sécurité sociale et de prévoyance sont passées de 1 001 K€ à 1 095 K€
- La rémunération brute du personnel titulaire enregistre une hausse de 161 K€ (+9,04%) par rapport aux réalisations 2016 sur les 3 anciennes communautés en raison, notamment, de l'application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), de la stagiarisation de 8 agents et de la titularisation de 13 autres en 2017 ainsi que les traditionnels avancements de grade (30) et d'échelon (34)
- En hausse de 5,53% (+ 23 540,19 € K€), la progression de l'emploi de personnel non titulaire, est en grande partie liée aux remplacements sur les structures multi-accueil (2 congés maternité, 2 arrêts maladie ordinaire de longue durée,...).

	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
65 - Autres charges de gestion courante	905 684,43	953 109,01	1 167 040,70	1 236 465,15
6531 - Indemnités	152 313,62	165 000,00	142 197,87	144 120,00
6532 - Frais de mission	0,00	15 000,00	27,00	1 000,00
6533 - Cotisations de retraite			5 959,93	6 000,00
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	21 974,88	24 000,00	29 004,90	30 400,00
6535 - Formation	0,00	0,00	1 274,00	10 000,00
6541 - Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	748,02	1 000,00
6542 - Créances éteintes	0,00	0,00	8,19	0,00
6553 - Service d'incendie	260 962,80	260 963,00	260 522,24	260 523,00
65541 - Contrib. Fonds compens. charges territoriales			397 668,43	455 000,00
65548 - Autres contributions	183 343,37	180 007,00	1 104,00	0,00
6558 - Autres contributions obligatoires	0,00	7 965,00	0,00	0,00
657341 - Communes membres du GFP	17 242,61	0,00	14 247,67	11 000,00
657348 - Autres communes	0,00	57 000,00	91 637,85	36 907,00
657363 - A caractère administratif	126 127,15	98 515,01	90 000,00	126 127,15
65738 - Autres organismes			16 380,00	21 680,00
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	143 720,00	144 659,00	116 260,60	132 708,00

Comme pour le chapitre 011, il est nécessaire de tenir compte de l'imputation, en 2016 des dépenses relatives aux ordures ménagères, en l'occurrence, la participation de la CCLVB au SIECTOM pour un montant total de 283 K€.

Des dépenses 2016 apparaissent également dans ce chapitre : principalement le versement d'une partie de la subvention de fonctionnement 2016 à l'office de tourisme (36 K€ de reliquat) et au Syndicat mixte de Garlin Lembeye (8,9 K€) ainsi que quelques subventions aux associations (environ 11 K€).

En progression de 7,1 %, les indemnités des élus atteignent cette année 152 K€. Ceci s'explique par le changement de strate de population de la CCNEB et par le nombre d'élus indemnisés, eu égard à leurs responsabilités, étendues sur un territoire bien plus vaste.

Pour les autres contributions aux organismes de regroupement (article 65548), la progression est également liée aux modifications d'imputation avec le chapitre 011.

Concernant les participations versées aux communes, il est à noter que la CCLVB versait des participations aux communes pour :

- l'organisation des TAP (47,9 K€ en 2016)
- l'ALSH de Simacourbe (31,2 K€ en 2016). Cet organisme est depuis géré en régie et les dépenses afférentes sont donc imputées directement aux chapitres 011 et 012
- le fonds de concours pour la piscine d'Arrosès : 12 445 € en 2016 dont 4 313 € trop perçu reversé par la commune en 2017. En 2017, la participation a été maintenue à 50 % du déficit de fonctionnement soit 5 211 €

	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
014 - Atténuations de produits	6 034 764,96	6 034 767,00	647 746,17	693 524,00
739211 - Attributions de compensation	5 602 416,96	5 602 417,00	196 058,76	196 100,00
73922 - Dotations de solidarité communautaire	-	-	10 302,41	35 000,00
739221 - FNGIR	432 348,00	432 350,00	391 500,00	412 539,00
73925 - Fonds péréquation des ressources intercomm.&comm.	-	-	49 885,00	49 885,00

Le chapitre 014 connaît la plus forte progression sur l'ensemble des charges en raison de la mise en place des attributions de compensation sur les communes anciennement membre des CC d'Ousse Gabas et du Pays de Morlaàs. Ce supplément de charges correspond à la neutralisation de la récupération d'une partie de la fiscalité des communes membres de ces 2 territoires.

La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées devra évaluer d'ici le 30 septembre les charges transférées au titre de la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Calcul de l'AC – droit commun

CFE
CVAE
IFER
TASCOM
TAFNB
Fraction CSPPS de la dotation forfaitaire
Fraction Recettes de la DUS

Charges transférées au titre des
nouvelles compétences de l'EPCI

*(Montants perçus par la commune
l'année précédant le passage en FPU)*

La croissance du FNGIR est liée au paiement en 2017 du dernier douzième de FNGIR de la CCLVB (20,4 K€). Le paiement de ce fonds, mis en place après la suppression de la taxe professionnelle pour s'assurer de la stabilité de la réforme fiscale, est donc strictement identique au FNGIR des trois anciennes CC et reviendra à 409,5 K€ en 2018

Enfin, depuis la fusion, l'ensemble intercommunal constitué par la CCNEB et ses communes membres n'est plus contributeur au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (seul l'ensemble intercommunal constitué par la CCPM et ses communes membres l'était en 2016).

b/L'analyse des recettes de fonctionnement

Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
013 - Atténuations de charges	165 716,00	118 736,00	182 862,66	176 141,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	163 932,99	118 736,00	182 862,66	176 141,00
6479 - Remb. sur autres charges sociales	1 783,01	0,00		

L'article 6419 intègre les remboursements de l'Etat sur les contrats aidés ainsi que les remboursements des arrêts maladie et détachements sur activités syndicales. En 2016, le montant total des remboursements de l'Etat atteignait 78,3 K€. Le solde sur l'article correspond au remboursement d'arrêt ou d'activité syndicale. En 2017, le montant s'est élevé à 51,8 K€ dont 4,6 K€ au titre de décembre 2016. Cette baisse est liée à la fin de 4 emplois aidés en 2017.

Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 006 728,42	873 561,00	948 731,82	958 500,00
7018 - Autres ventes de produits finis			84 099,06	61 585,00
70388 - Autres redevances et recettes diverses	127,47	0,00	51,20	50,00
7061 - Redevances d'enlèvement des ordures & des déchets			48 275,75	48 744,00
7062 - Redevances & droits des serv. à caractère culturel	535,35	500,00	550,55	300,00
70631 - A caractère sportif	6 151,00	7 000,00	6 655,00	7 057,00
70632 - A caractère de loisirs	228 437,13	199 850,00	199 806,89	196 600,00
7066 - Redevances&droits des services à caractère social	379 458,92	337 600,00	329 843,60	346 000,00
70688 - Autres prestations de service	77 781,50	60 090,00	60 717,90	60 000,00
7071 - Compteurs	358,03	0,00	1 087,03	1 000,00
7078 - Autres marchandises	619,51	0,00		
70841 - aux budgets annexes, régies munic.,CCAS et Caisse	0,00	183 046,00	136 339,73	144 364,00
70845 - aux communes membres du GFP	51 326,78	37 000,00	30 795,10	55 800,00
70848 - aux autres organismes	248 187,04	36 175,00	22 775,00	25 000,00
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	12 326,95	11 800,00	10 762,11	11 500,00
70878 - par d'autres redevables	1 418,74	0,00	16 372,90	0,00
7088 - Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	0,00	500,00	600,00	500,00

- En 2016, ce chapitre intègre les recettes de reprises liées au tri sur la CCOG (article 7018 de 84 K€) ainsi que la redevance spéciale (48 275,75 €) imputées en 2017 au budget annexe
- Moins fréquentée, les entrées de la piscine se sont élevées à 6 151 € en 2017, contre 6 655 € en 2016
- La hausse de la tarification des services enfance (article 70632) est liée à une hausse de la fréquentation mais également au report de 8,5 K€ de recettes 2016
- Même constat sur les paiements des familles fréquentant les crèches (article 7066), avec un report de 12,5 K€ de recettes 2016
- A noter également une recette nouvelle avec la facturation au budget ordures ménagères des frais de personnel mis à disposition pour un total de 63,9 K€ (net des remboursements de contrats aidés-suppression de cette recette en 2018 suite au transfert de la compétence au SICTOM) et au budget du SPANC de Lembeye de 18 K€ (deux années de remboursement pour régularisation de l'exercice 2016).

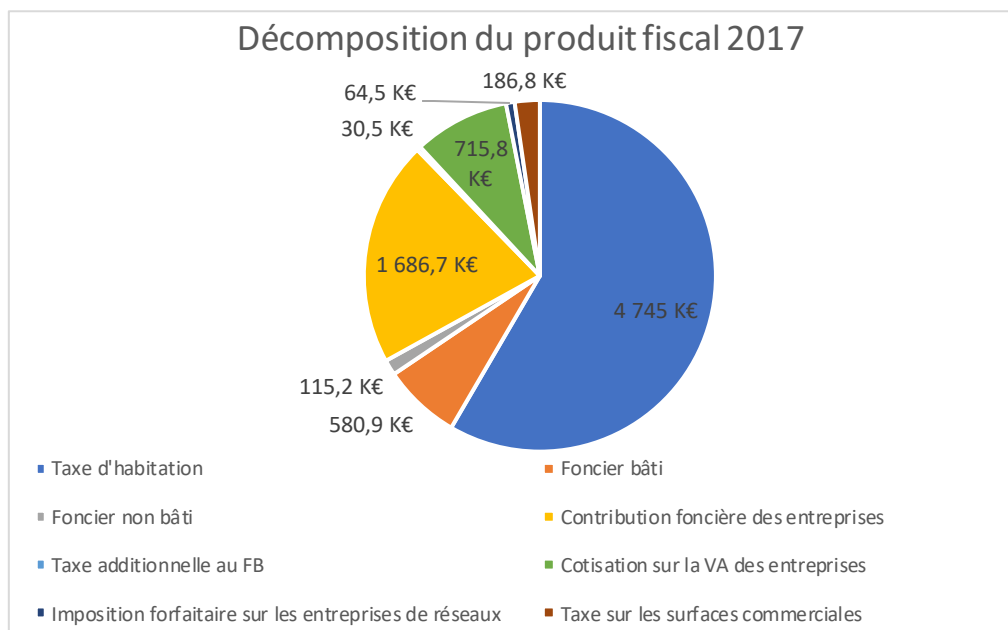
Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
73 - Impôts et taxes	8 178 539,00	8 130 688,00	4 869 819,42	4 858 541,00
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 164 999,00	7 141 357,00	3 019 034,00	3 033 457,00
73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	715 748,00	715 748,00	165 254,00	165 254,00
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	186 766,00	167 102,00	12 704,00	12 996,00
73114 - Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	64 454,00	70 447,00	17 481,00	16 782,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	14 012,00	0,00	0,00	0,00
73211 - Attribution de compensation	13 932,00	13 932,00	13 934,42	13 934,00
7331 - Taxes d'enlèvement des ordures ménagères			1 619 310,00	1 616 118,00
7353 - Redevance des mines	18 628,00	22 102,00	22 102,00	0,00

En l'absence d'augmentation des taux d'imposition suite à la fusion, le chapitre 73 a progressé sous l'effet :

- De l'évolution des bases d'impositions
- Du passage à la fiscalité professionnelle unique sur deux des trois territoires impliqués dans la fusion :
 - Au niveau de la taxe d'habitation, la CCNEB s'est vue affecter la totalité de la part départementale de TH (partagée lorsque l'EPCI est à fiscalité additionnelle)
 - Au niveau de la fiscalité entreprise, la CCNEB perçoit désormais la totalité des produits substitués à la taxe professionnelle : contribution foncière des entreprises à un taux unique (lissage sur 12 ans), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et taxe additionnelle au foncier non bâti (TAFNB).
- La totalité des impôts ainsi transférés à l'EPCI fait l'objet d'une neutralisation pour les communes concernées via le mécanisme de l'attribution de compensation. Pour rappel, en dépense, cette charge se retrouve au chapitre 014. Elle est passée de 196 K€ en 2016 (AC positives des communes de l'ex CCLVB) à 5 602 K€ en 2017.

	Montants	Structure
Taxe d'habitation	4 745 703	58,4%
Foncier bâti	580 939	7,1%
Foncier non bâti	115 179	1,4%
Produit 3 Taxes ménages	5 441 821	67,0%
Contribution foncière des entreprises	1 686 748	20,8%
Taxe additionnelle au FB	30 498	0,4%
Cotisation sur la VA des entreprises	715 774	8,8%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	64 454	0,8%
Taxe sur les surfaces commerciales	186 766	2,3%
Produit fiscalité entreprise	2 684 240	33,0%
Produit fiscal total	8 126 061	100,0%

Décomposition du produit fiscal 2017



	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
74 - Dotations, subventions et participations	3 328 678,59	2 396 848,00	2 663 736,23	2 549 741,00
74124 - Dotation d'intercommunalité	531 826,00	498 093,00	332 972,00	331 286,00
74126 - Dotation de compensation des group. De communes	743 908,00	0,00	165 121,00	160 852,00
744 - FCTVA	8 888,00	0,00	0,00	0,00
7461 - D.G.D.	39 200,00	0,00	0,00	0,00
7472 - Régions	16 930,61	14 927,00	9 953,19	18 425,00
7473 - Départements	145 901,86	129 495,00	106 386,96	113 970,00
74741 - Communes membres du GFP	48 415,16	32 500,00	24 141,72	28 360,00
74748 - Autres communes	4 169,44	4 095,00	4 169,44	4 095,00
74758 - Autres groupements	16 137,83	14 356,00	29 419,64	142 727,00
7478 - Autres organismes	1 305 521,75	1 230 607,00	1 560 608,61	1 419 474,00
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la TP	129,00	0,00		
748314 - Dotation unique compensations spécifiques à la TP	5 234,00	2 000,00	2 062,00	0,00
74832 - Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	185 833,94	195 000,00	196 496,14	90 000,00
74833 - Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	0,00	5 337,00	3 521,00	5 121,00
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	124,00	26,00	9 471,00	9 471,00
74835 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	270 412,00	270 412,00	68 704,00	68 704,00
748388 - Autres	6 047,00	0,00	150 709,53	157 256,00

Une hausse significative de la DGF du groupement est à noter suite à la fusion. Elle est liée :

- à l'éligibilité à la bonification (306 K€ en 2017) : gain net de 199 K€ par rapport aux dotations d'intercommunalité 2016 consolidées
- au transfert de la compensation SPPS des communes membres des EPCI d'Ousse Gabas et du Pays de Morlaàs : transfert neutralisé par l'attribution de compensation.

Le passage à la FPU s'est aussi concrétisé par le transfert à l'EPCI de la dotation unique spécifique des communes (article 748314). Cette recette, intégrée aux Attributions de Compensation des communes, est en nette diminution en 2017 (12 K€ compensés aux communes des CCPM et CCOG) et disparaît en 2018 (impact de la loi de finances pour 2018).

En 2017, le Contrat Enfance et Jeunesse des 3 crèches et Relais assistantes maternelles du territoire de la CCOG avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance. La CCNEB a dû supporter l'absence de versement de l'avance de 2017 qui correspond au versement de 70 % de l'aide (soit une recette non perçue de près de 100 K€). Un rattrapage sera effectué en 2018 mais la CCNEB devra renégocier le contrat de la CCPM, soit une absence d'avance de 173 K€.

Il est à noter une diminution de l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la TP.

Cette baisse est l'impact de l'intégration de ce fonds aux variables d'ajustement de l'enveloppe normée des relations entre l'Etat et les collectivités. Cette recette subira une nouvelle baisse en 2018 qui peut être estimée à 14,4 %.

Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
75 - Autres produits de gestion courante	195 202,43	188 880,00	165 972,41	174 354,00
752 - Revenus des immeubles	145 695,55	144 880,00	144 880,41	142 904,00
757 - Redevances versées par fermiers & concessionnaires	107,64	0,00	0,00	0,00
758 - Produits divers de gestion courante	49 399,24	44 000,00	21 092,00	31 450,00

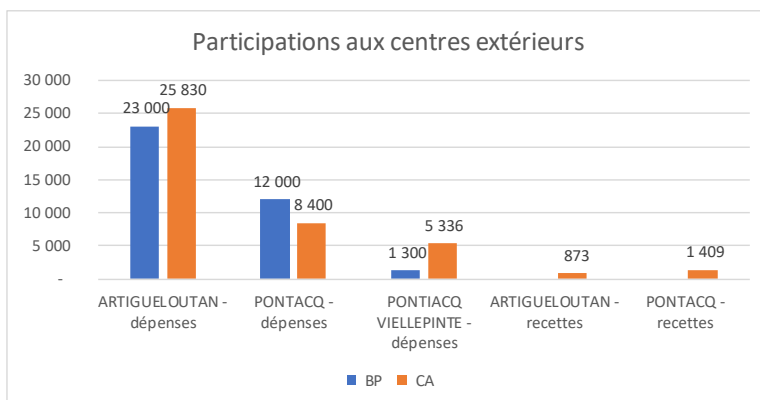
Les différents loyers perçus par la CCNEB sont stables. Pour information, la répartition des loyers est la suivante :

	2017
752 - Revenus des immeubles	145 695,55
dt MSP	54882,94
dt MARPA	54880,56
dt trésorerie Morlaàs	4515,42
dt trésorerie Lembeye	9911
dt logement Morlaàs	6325,63
dt location parking covoiturage à la Poste	3600
CCOG - location SMEAVO	11580

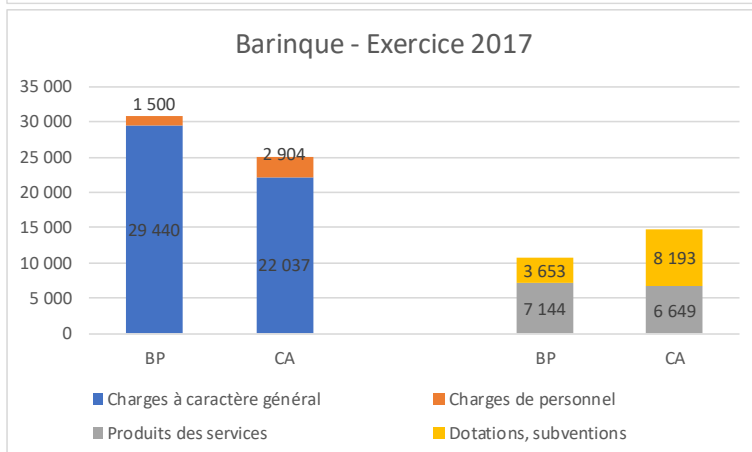
- L'article 758 correspond au remboursement de la part salariale des titres restaurant. La hausse est pour partie liée à l'extension aux agents de l'ex CCLVB de cet avantage mais provient principalement de la technique comptable retenue pour les titres de la CCOG.

3. Présentation par service

Focus sur la jeunesse : un reste à charge de la CCNEB de 442.5 K€ sur l'exercice 2017



La participation totale s'élève à 37,3 K€, dont 3,6 K€ pour l'ALSH de Pontiacq au titre de régularisations sur les exercices antérieurs

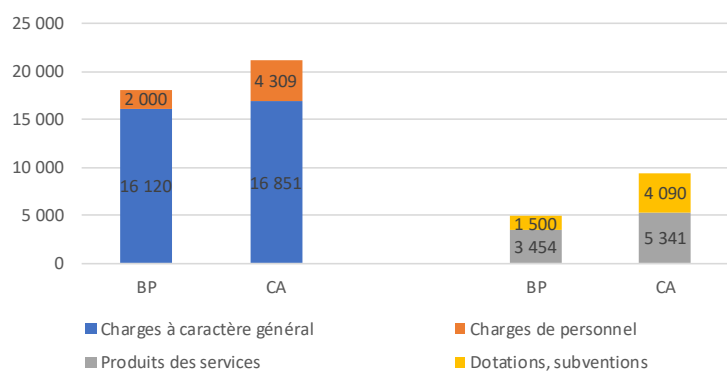


Le reste à la charge du budget général est de 10,1 K€ en 2017

Animé par les Francas, la prestation de service s'élève à 18,9 K€ sur l'année. Deuxième poste de dépenses, l'alimentation est d'environ 3 K€

Le centre est ouvert le mercredi après la classe hors période de vacances

Gabaston - exercice 2017



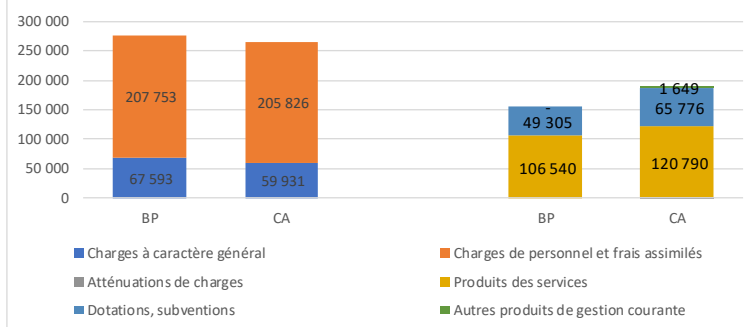
Le reste à la charge du budget général est de 11,7 K€ en 2017

Comme pour Barinque, le centre fait l'objet d'une animation par les Francas pour un total de 14,1 K€. L'alimentation s'est élevée à 2,7 K€ dont 110 € concernant 2016

De janvier à juillet 2017, même ouverture que pour Barinque.

Ouvert toute la journée du mercredi hors vacances depuis septembre 2017

Les aventuriers (Morlaàs) - exercice 2017



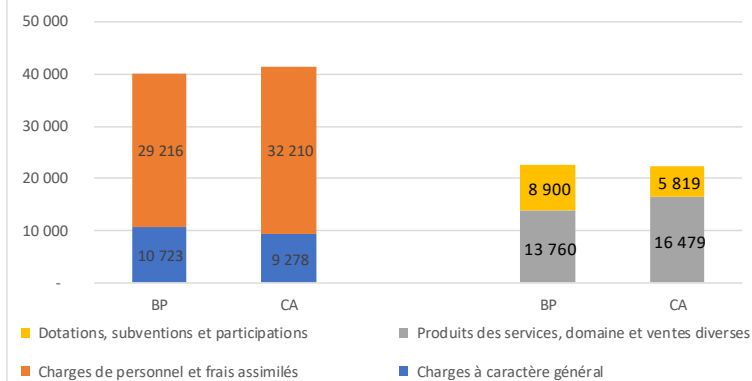
Le reste à la charge du budget général est de 76,5 K€ en 2017

Les dépenses concernent principalement l'alimentation (repas confectionnés par la cantine municipale de Morlaàs) pour 39,7 K€ (+11 K€ environ à régulariser sur 2018) et les sorties/animations (10,8 K€ + 4,6 K€ de transport)

En recettes, les impayés du dernier trimestre 2016 ont été titrés en 2017 (6,2 K€) sur les recettes des parents dont le total atteint 98,9 K€. On note également des remboursements de communes pour la mise à disposition de 2 agents (21,9 K€)

Ouvert les mercredis après la classe (2 sites sur Morlaàs) et toutes les vacances (sauf 15 jours en août et 1 semaine après Noël)

Z'idémôm (Buros) - Exercice 2017

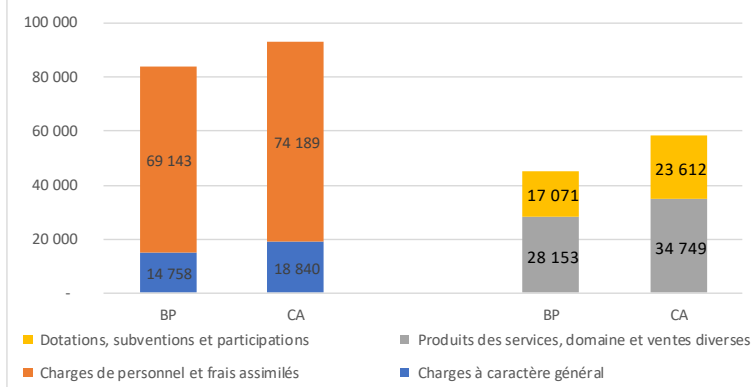


Le reste à la charge du budget général est de 19,2 K€ en 2017

Ouvert 1 semaine pendant les vacances d'hiver et de Pâques et 3 semaines en été

La CCNEB prend en charge directement les animateurs saisonniers, la commune de BUROS mettant à disposition ses agents pour la direction, le service cantine et l'entretien (10,5 K€)

Langaucha (Serres-morlaàs) - Exercice 2017

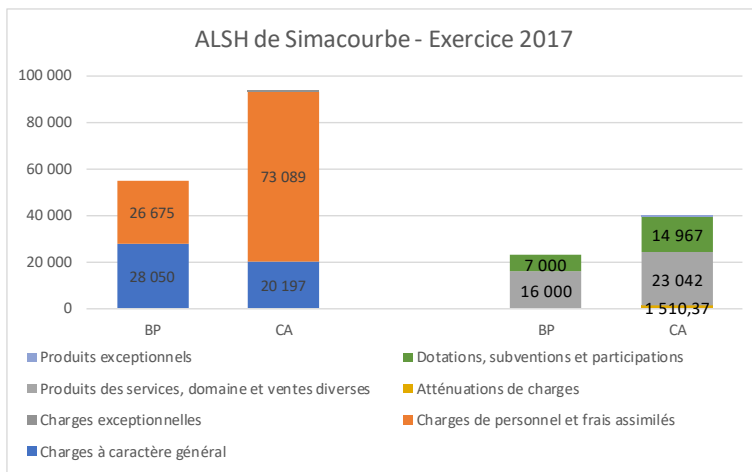


Le reste à la charge du budget général est de 34,7 K€ en 2017

En dépenses, l'alimentation s'élève à 11 K€ (dont 1,2 K€ au titre de 2016), les remboursements de mise à disposition du bâtiment et du personnel à la commune (7,5 K€) et les sorties/animations (2,5 K€ et 1,6 K€ de transports)

En recettes, les participations des parents atteignent 24,8 K€ (dont 2,7 K€ concernant 2016).

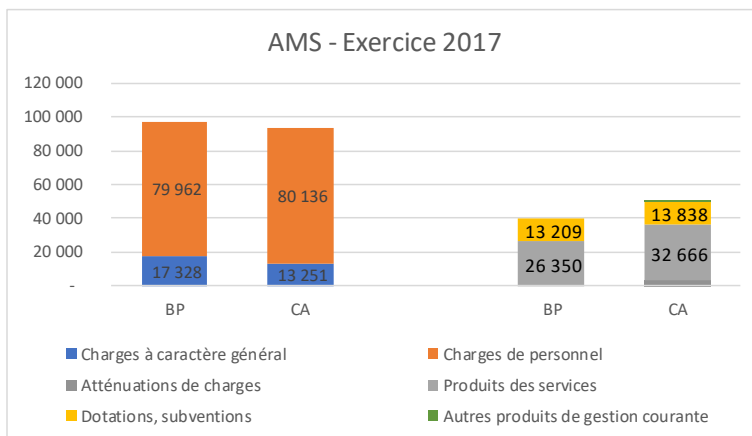
Un remboursement de 9,4 K€ est perçu auprès de la commune de Serres-Morlaàs pour la mise à disposition d'un agent



Le reste à la charge du budget général est de 53,4 K€ en 2017

En dépenses, l'alimentation constitue le premier poste (9,8 K€ dont 500 € de 2016). En outre, on relève les articles relatifs aux sorties (4,9 K€) et aux transports (4,4 K€)

Ouvert les mercredis et toutes les vacances (sauf Noël)

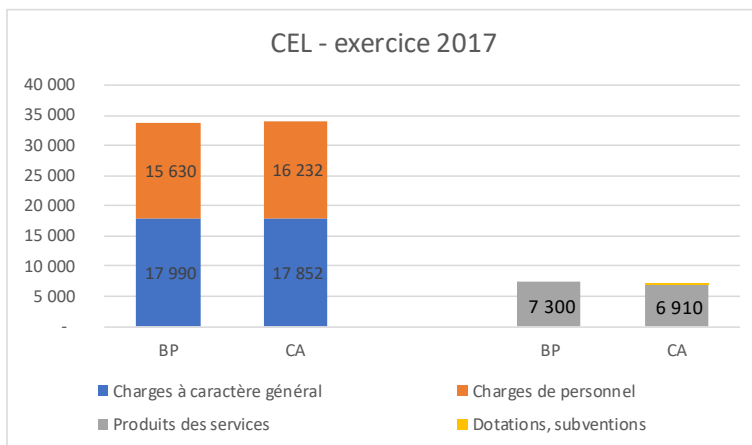


Le reste à la charge du budget général est de 42,7 K€ en 2017

L'alimentation s'élève à 5,8 K€, l'équipement principalement sportif à 1,3 K€, les sorties/transports sont respectivement de 3,2 K€ et 1,5 K€. Un reversement de 0,5 K€ est effectué au profit de la commune d'Andoins

En recettes, outre les paiements des parents (18,6 K€), les MAD de personnel font l'objet de remboursement de plusieurs communes (14 K€)

Fonctionne pendant les vacances d'hiver, de Pâques, 1 mois en été, et Toussaint ainsi que le mercredi organisation de 2 ateliers pour les – 6 ans

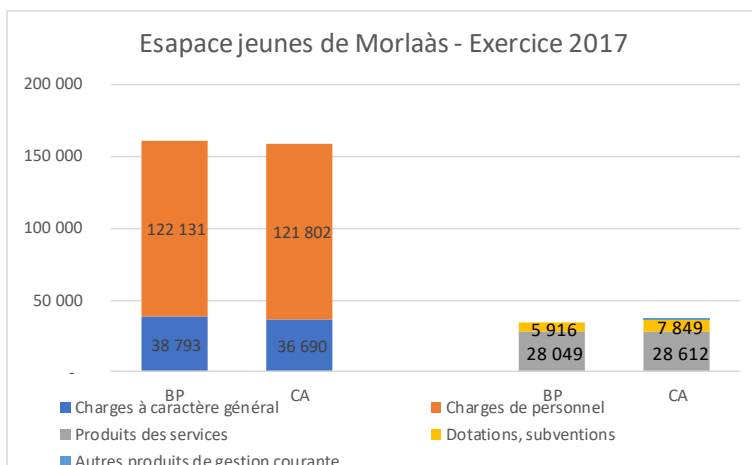


2017

Le chapitre 011 regroupe principalement les dépenses liées à l'organisation d'ateliers de théâtre (12,8 K€ dont 0,7 K€ au titre de 2016), de cirque (2,7 K€) et de cuisine (1,6 K€ dont 0,3 K€ au titre de 2016)

Activités périscolaires d'octobre à mai, hors vacances. 63 enfants

Esapace jeunes de Morlaàs - Exercice 2017



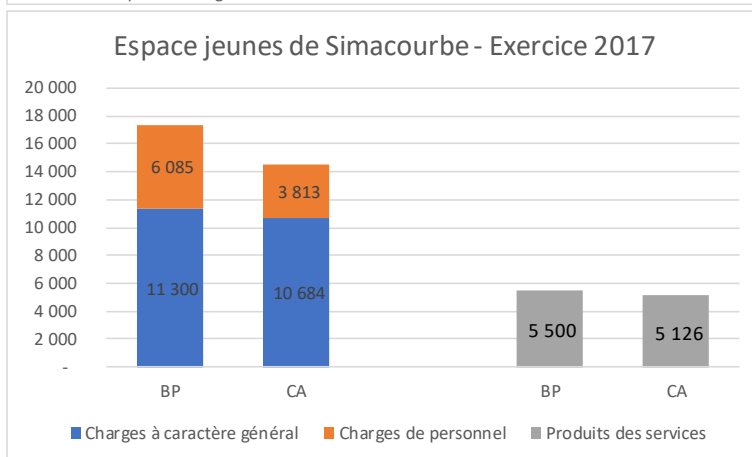
Le reste à la charge du budget général est de 120,5 K€ en 2017

En dépenses, le premier poste de dépenses est lié aux sorties (18,2 K€ et 5,7 K€ de transports. Moins important, l'article de l'alimentation s'élève à 6,2 K€

Les familles participent au service à hauteur de 22,6 K€ et la mairie de Morlaàs rembourse 6 K€ pour la mise à disposition d'un agent

Ce service ne fait pas l'objet de participation de la CAF autre que par le biais de la prestation de service ordinaire et de l'aide au temps libre

Espace jeunes de Simacourbe - Exercice 2017

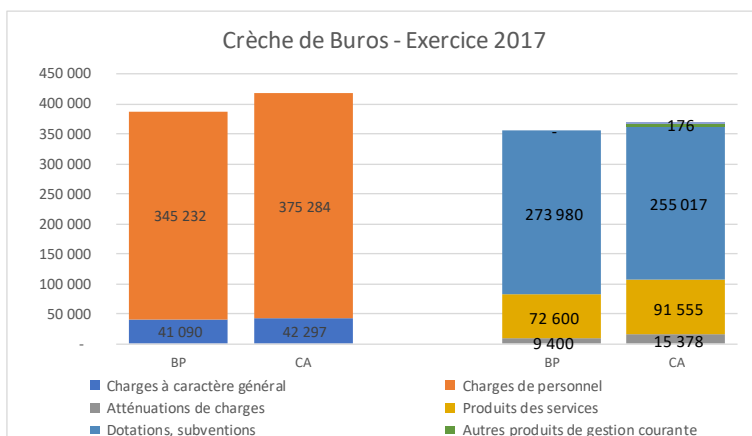


Le reste à la charge du budget général est de 9,4 K€ en 2017

Même remarque concernant la participation de la CAF que pour l'Espace Jeunes de Morlaàs

Focus sur la petite enfance : un reste à charge de la CCNEB de 452.50 K€ sur l'exercice 2017

Crèche de Buros - Exercice 2017

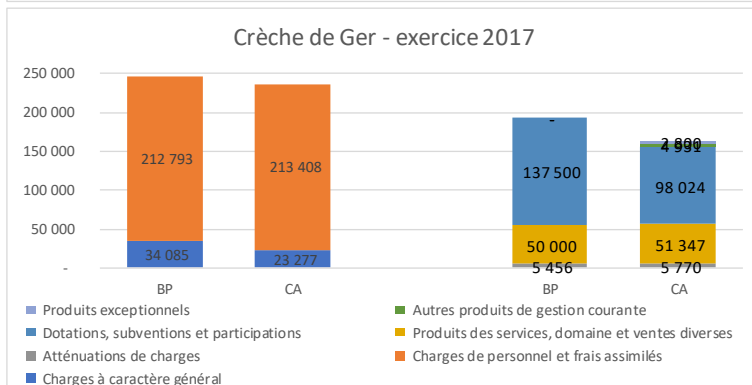


26 lits

Le reste à la charge du budget général est de 50,3 K€ en 2017

Outre les frais de structure, cette crèche a un budget alimentation de 11,2 K€ (dont 0,5 K€ de report 2016), des dépenses de contrôle/vérification et réparations de l'ordre de 10 K€

Crèche de Ger - exercice 2017



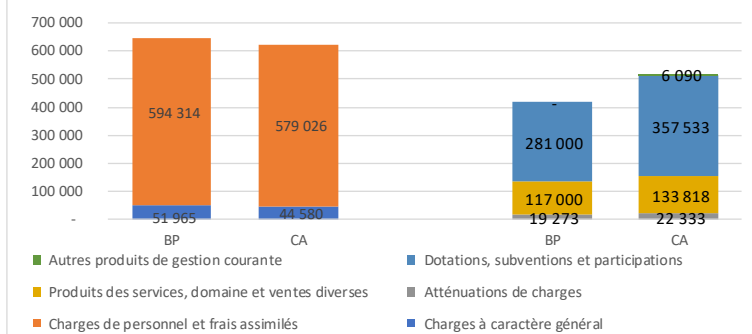
15 lits

Le reste à la charge du budget général est de 73,8 K€ en 2017

Des dépenses d'alimentation de 8,5 K€ dont 1,3 K€ au titre de 2016. Les dépenses d'entretien/réparation se sont élevées à 1,9 K€ en 2017. En matière d'animation, 4,5 K€ ont été dépensés sur l'exercice (0,7 K€ concernant 2016)

La facturation aux familles intègre le mois de décembre 2016 (4,1 K€). L'avance du CEJ au titre 2017 n'a pas été perçue compte tenu de la renégociation en cours avec la CAF

Crèche de Morlaàs - exercice 2017



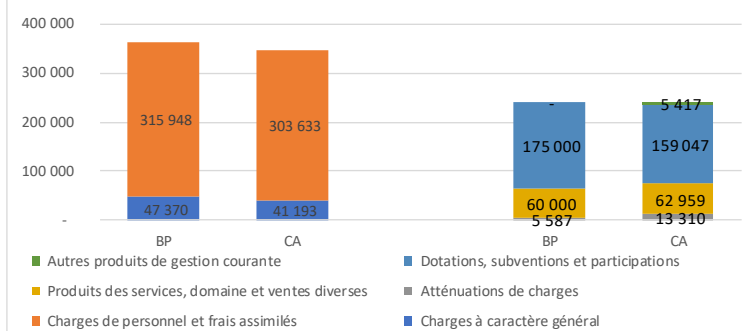
38 lits

Le reste à la charge du budget général est de 103,8 K€ en 2017

Au chapitre 011, l'alimentation est le premier poste de dépenses avec un total de 17,3 K€ (dont 1,1 K€ au titre de 2016). Les dépenses d'analyses/entretiens/réparations /maintenance ont représenté un total de 8,8 K€

En recettes, le mois de décembre 2016 (9,7 K€) porte la totalité des paiements des familles à 133,8 K€ en 2017

Crèche de Nousty - Exercice 2017



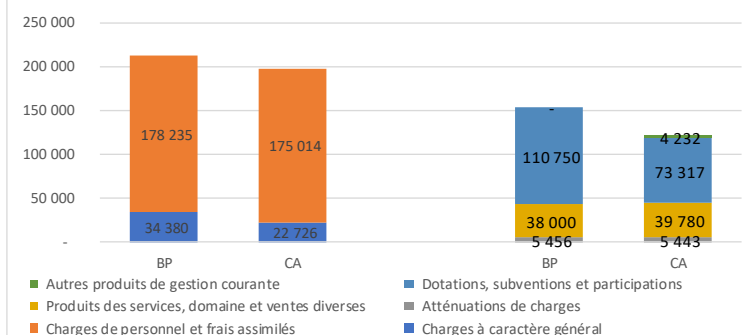
20 lits

Le reste à la charge du budget général est de 104,1 K€ en 2017

Sur le chapitre 011, on retrouve les dépenses d'alimentation (14,6 K€ dont 1 K€ au titre de 2016). Les frais de d'analyses/entretiens/réparations/ maintenance sont d'environ 3,9 K€ et l'animation de 2,1 K€

La facturation de décembre 2016 pour 4 315 €, apparaît dans le total du chapitre 70. L'avance du CEJ au titre 2017 en

Crèche de Pontacq



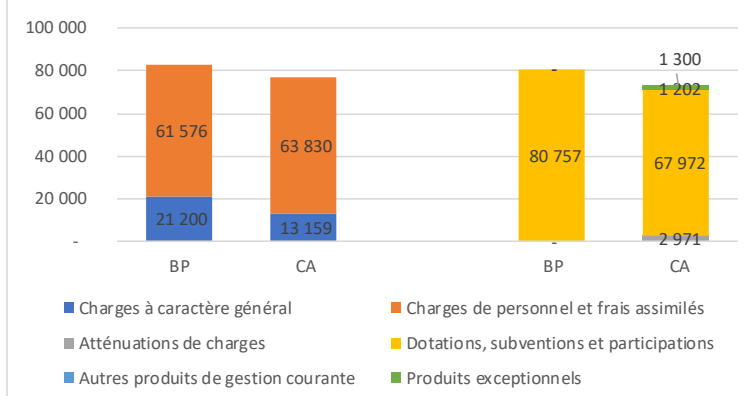
12 lits

Le reste à la charge du budget général est de 75 K€ en 2017

L'alimentation, qui atteint 10 K€, compte 1,1 K€ de reports de 2016. Les animations représentent 2,2 K€ et les frais d'entretiens/réparations / maintenance 1,8 K€

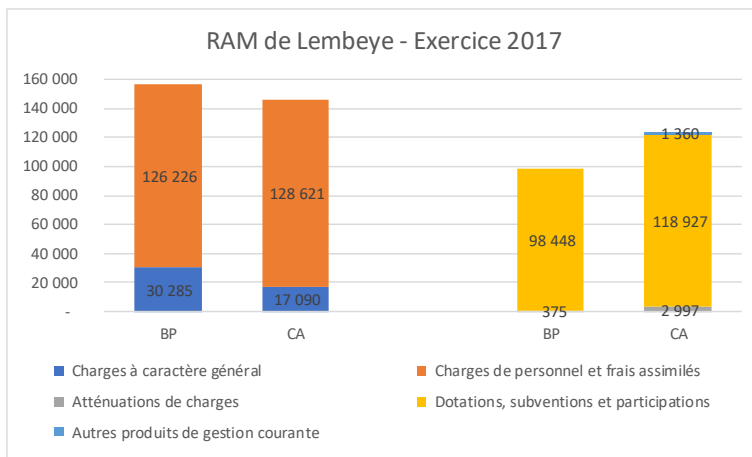
En recettes, la facture de décembre 2016 représente 2,4 K€. L'avance du CEJ au titre 2017 n'a pas été reçue compte tenu de la réaffectation de ce poste

RAM d'Ousse Gabas



Nombre d'assistantes maternelles : 100

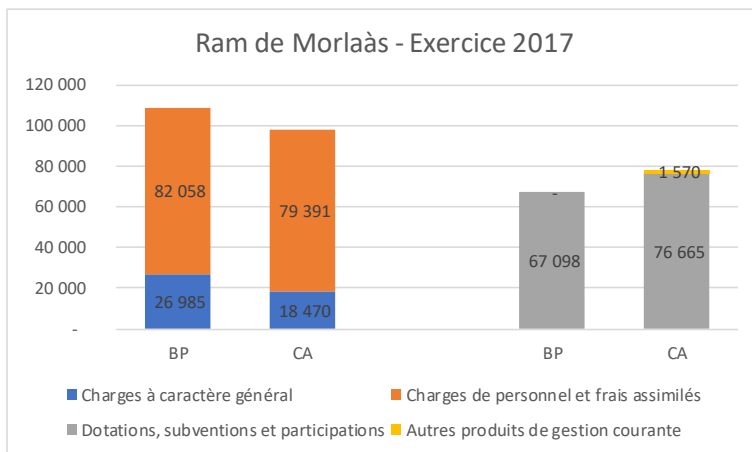
Le reste à la charge du budget général est de 3,5 K€ en 2017



Nombre d'assistantes maternelles : 100

RAM couvrant un vaste territoire : coopération avec la Communauté de Communes Adour Madiran (remboursement des mises à disposition pour 13 K€ dont 1 K€)

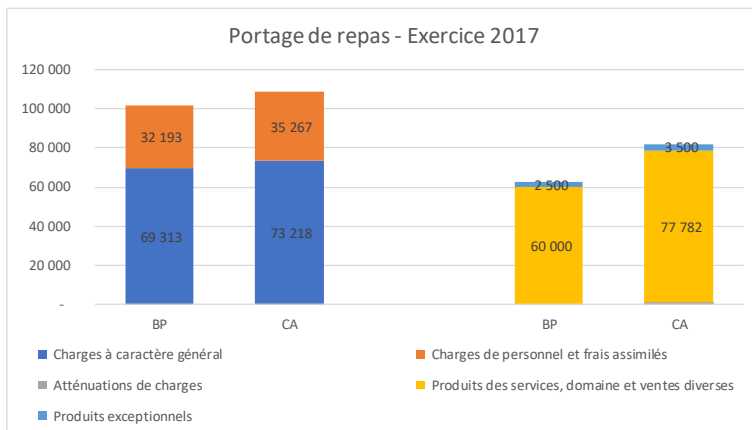
Le reste à la charge du budget général est de 22,4 K€ en 2017



Nombre d'assistantes maternelles : 110

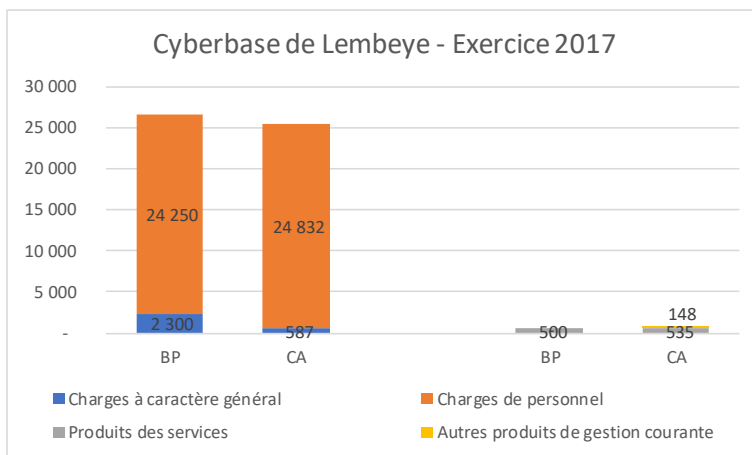
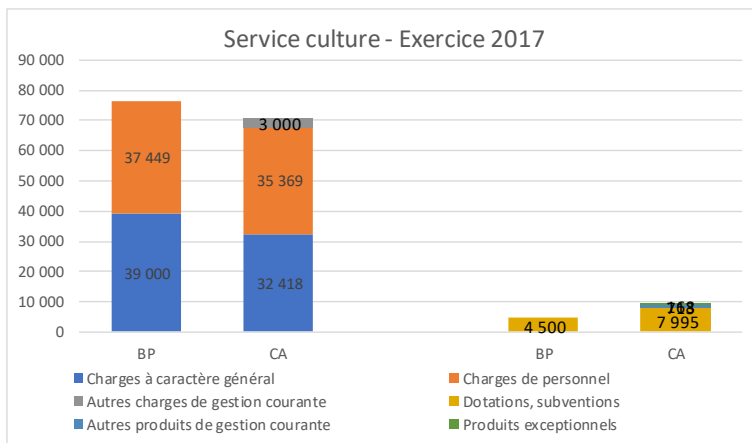
Le reste à la charge du budget général est de 19,6 K€ en 2017

Les autres services

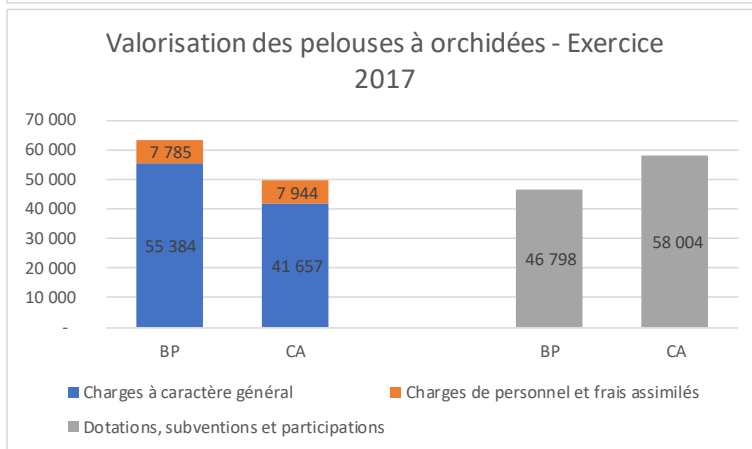


Le reste à la charge du budget général est de 26,4 K€ en 2017

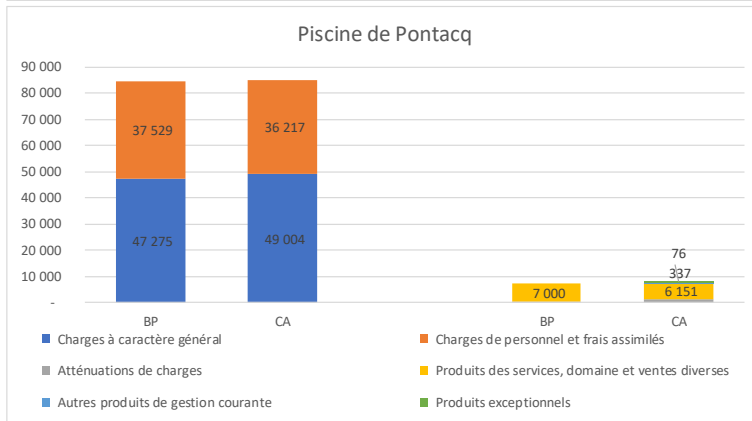
Le reste à la charge du budget général est de 61,9 K€ en 2017



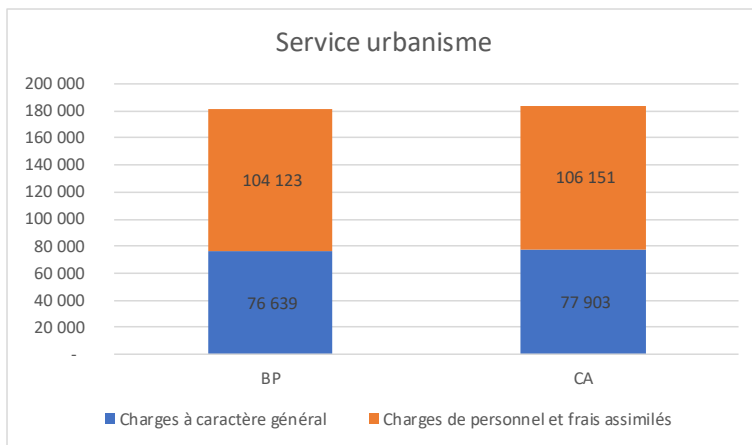
Le reste à la charge du budget général est de 24,7 K€ en 2017



Le service est excédentaire de 8,4 K€ en 2017 après perception de reliquats de subventions 2015 pour un total de 14,8 K€ (4,4 K€ du Conseil régional et 10,4 K€ du Conseil départemental)



Le reste à charge sur le budget général est de 77,4 K€, hors remboursement de la dette



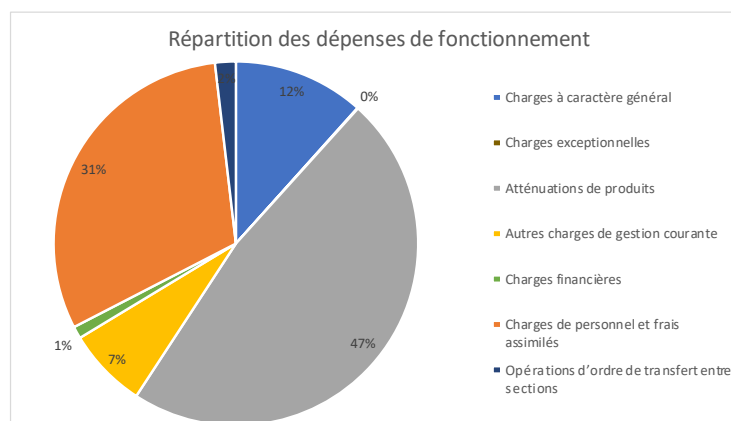
Ce service administratif emploie 4 (dont 1 spécifiquement en charge de la planification) agents sur la CCNEB et délègue l'instruction des documents d'urbanisme des communes de l'ancienne CCOG à l'APGL pour un total de 59 K€ en 2017

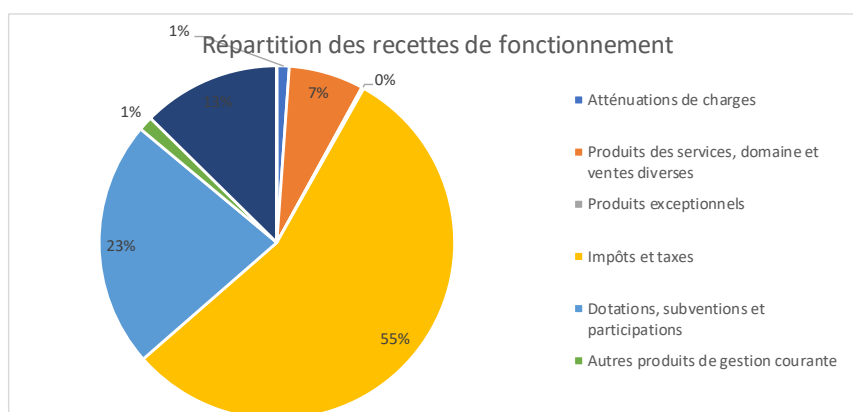
4. Synthèse des résultats de la section de fonctionnement

Dépenses	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
011 - Charges à caractère général	1 476 635,32	2 012 664,00	2 570 223,56	2 894 879,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 903 569,71	4 050 789,00	3 605 773,26	3 717 104,00
014 - Atténuations de produits	6 034 764,96	6 034 767,00	647 746,17	693 524,00
65 - Autres charges de gestion courante	905 684,43	953 109,01	1 167 040,70	1 236 465,15
66 - Charges financières	136 708,86	136 709,44	133 104,46	135 236,12
67 - Charges exceptionnelles	7 342,60	15 000,00	27 235,04	54 190,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	147 920,79	0,00	92 970,76
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 464 705,88	13 350 959,24	8 151 123,19	8 824 369,03
023 - Virement à la section d'investissement		-3 500,12		996 206,70
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	234 115,60	234 115,60	283 058,15	263 616,07
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	12 698 821,48	13 581 574,72	8 434 181,34	10 084 191,80

Recettes	CA 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2016
013 - Atténuations de charges	165 716,00	118 736,00	182 862,66	176 141,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 006 728,42	873 561,00	948 731,82	958 500,00
73 - Impôts et taxes	8 178 539,00	8 130 688,00	4 869 819,42	4 858 541,00
74 - Dotations, subventions et participations	3 328 678,59	2 396 848,00	2 663 736,23	2 549 741,00
75 - Autres produits de gestion courante	195 202,43	188 880,00	165 972,41	174 354,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	37,25	60,00
77 - Produits exceptionnels	28 680,19	16 006,00	73 436,69	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 903 544,63	11 724 719,00	8 904 596,48	8 717 337,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 341,12	3 401,00	21 143,55	4 960,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	12 906 885,75	11 728 120,00	8 925 740,03	8 722 297,00

RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	208 064,27	-1 853 454,72	491 558,69	-1 361 894,80
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	1 853 454,72	1 853 454,72	1 361 896,03	1 361 895,14
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	2 061 518,99	0,00	1 853 454,72	0,34





5. L'analyse de la dette

Trois emprunts ont été réalisés en 2017 pour un total de 923 643 € réparti comme suit :

- un prêt relais de 200 K€ pour la réalisation du Pôle Enfance Jeunesse et de l'extension de la crèche et la réalisation du RAM de Nousty (initialement 300 K€, dont 100 K€ annulés début 2018). Le remboursement est prévu in fine mais il peut être remboursé sans indemnité en 2018 au moment de la réception des subventions et du FCTVA
- Un prêt long terme de 300 K€ pour la réalisation de la crèche et la réalisation du RAM de Nousty : annuité de 18 K€ en 2018 (3 trimestres) puis environ 23 K€
- Un prêt long terme de 423,6 K€ pour la réalisation du Pôle Enfance Jeunesse : annuité de 25,4 K€ en 2018 (3 trimestres) puis environ 33,5 K€.

➤ Analyse de l'annuité de dette

Emprunts	Annuité de dette 2017 - 2025									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
COLLEGE de Morlaàs	8 630,14	8 630,14	8 630,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLEGE de Morlaàs	56 941,53	56 941,53	56 941,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSTRUCTION SMA MORLAAS	1 468,62	1 464,79	1 466,53	1 465,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSTRUCTION SMA MORLAAS	7 339,43	7 582,29	7 833,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSTRUCTION SMA MORLAAS	4 739,88	4 926,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACQUIS.TERRAIN CONSTRUCT. SMA MORLAAS	13 855,72	13 855,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX SMA MORLAAS	481,96	481,96	481,96	481,96	481,96	481,96	481,96	481,96	481,96	120,50
CONSOLIDATION FLEXILIS 15 MARS 2013	55 831,45	55 831,45	55 831,45	55 831,45	55 831,45	55 831,45	55 831,45	55 831,45	55 831,45	55 831,45
PRET CAF SMA / MULTI ACCUEIL BUROS	7 020,00	7 020,00	7 020,00	7 020,00	5 088,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSTRUCTION MAISON DELA COMMUNAUTE	55 259,49	55 312,67	55 367,90	55 425,28	55 484,87	55 546,77	55 611,08	55 677,86	55 747,23	
ACQUISITION PARCELLES A W 165 et A W 166 - RUE ST EXUPERY	12 875,89	12 932,11	12 932,11	12 932,11	12 932,11	12 932,11	12 932,11	12 932,11	12 932,11	12 932,11
CONSTRUCTION TRESORERIE DE LEMBEYE	12 821,74	12 821,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSTRUCTION MARPA LEMBEYE	49 323,11	49 323,12	49 323,12	49 323,12	49 323,12	49 323,12	49 323,12	49 323,12	49 323,12	49 323,12
RECONSTRUCTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LEMBEYE	17 352,73	17 352,73	17 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSTRUCTION MAISON MEDICALE DE LEMBEYE	34 353,89	34 353,89	34 353,89	34 353,89	34 353,89	34 353,89	34 353,89	34 353,89	34 353,89	34 353,89
CONSTRUCTION MAISON MEDICALE LEMBEYE	33 715,92	33 715,92	33 715,92	33 715,92	33 715,92	33 715,92	33 715,92	33 715,92	33 715,92	33 715,92
ACQUISITION MAISON COUPAU	23 668,03	23 668,03	23 668,03	23 668,03	23 668,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REHABILITATION DE LA PISCINE DE PONTACQ	32 143,72	32 143,72	32 143,72	32 143,72	32 143,72	32 143,72	32 143,72	32 143,72	32 143,72	32 143,72
EXTENSION DE LA CRECHE DE NOUSTY ET CREATION D'UN RAM	-	17 998,25	23 718,50	23 480,50	23 182,50	22 914,50	22 646,50	22 378,50	22 110,50	
CREATION DU POLE ENFANCE JEUNESSE DE MORLAAS	-	25 416,12	33 493,93	33 115,48	32 737,03	32 358,57	31 980,12	31 601,67	31 223,21	
PRET RELAIS PEJ	-	1 013,89	201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des annuités (intérêts et capital)	427 823,25	472 786,51	655 275,00	362 927,12	358 942,68	329 602,01	329 019,87	328 440,20	327 501,65	
TOTAL des annuités hors prêt court terme	427 823,25	471 772,62	454 275,00	362 927,12	358 942,68	329 602,01	329 019,87	328 440,20	327 501,65	

	2016	2017
Capital de la dette	268 316	299 904
Intérêts de la dette	133 847	127 919
Annuité de la dette	402 163	427 823

En 2017, la CCNEB a débuté les remboursements du prêt de 440 K€ lié à la réhabilitation de la piscine de Pontacq (annuité de 32,1 K€, un seul trimestre payé en 2016) et du prêt de 180 K€ pour l'acquisition de parcelles face au siège de la CCNEB (annuité nouvelle de 12,9 K€). Le montant total a atteint 427,8 K€.

En 2018, la Communauté de communes aura à faire face au supplément d'annuité lié au remboursement sur 3 trimestres des emprunts souscrits fin 2017. L'annuité totale sera alors de 471,8 K€ hors prêt court terme. Cet exercice marquera la fin du remboursement de 3 emprunts liés à la construction de la crèche de Morlaàs et de la trésorerie de Lembeye, permettant en 2019 un gain d'annuité de 31,6 K€. A noter que la baisse de l'annuité en 2019 est moindre en raison du remboursement, sur la totalité de l'année des annuités relatives aux prêts 2017.

	2016	2017
Annuité de la dette	402 163	427 823
Produits de fonctionnement	8 904 596	12 906 886
Taux d'endettement long terme	4,5%	3,3%

Si le taux d'endettement de la collectivité est peu élevé, 3,3 % en 2017, une approche complète nécessite de rapprocher ce taux de la disponibilité des produits de fonctionnement après couverture des charges de fonctionnement hors intérêts. Pour rappel, en 2016, les produits de fonctionnement intègrent la TEOM de la CCOG et la CCLV désormais dans le budget annexe ordures ménagères.

	2016	2017
Charges de fonctionnement hors intérêts de la dette	8 018 019	12 327 997
Produit de fonctionnement	8 904 596	12 903 545
CHF hors intérêts/produit fonctionnement	90,0%	95,5%

En effet, les charges de fonctionnement hors intérêts représentent 95,5 % des produits de la CCNEB en 2017. Autrement dit, le taux d'endettement limite sur cet exercice est de 4,5%.

➤ Analyse de l'encours de dette

	2016	2017
Encours brut au 1er janvier	3 262 363	3 614 047
- Remboursement du capital brut	268 316	299 904
+ Emprunt	620 000	923 643
= Variation de l'encours brut		
= Encours brut au 31 décembre	3 614 047	4 237 786
= Encours brut au 31 décembre hors prêt relais	3 614 048	4 037 786

L'encours de dette correspond au stock d'emprunt à la fin de chaque exercice.

Ce stock de dette a augmenté de 11,7 % en 2017 hors prêt relais de 200 K€ passant de 3 614 K€ à 4 038 K€ après les deux emprunts long terme de 2017.

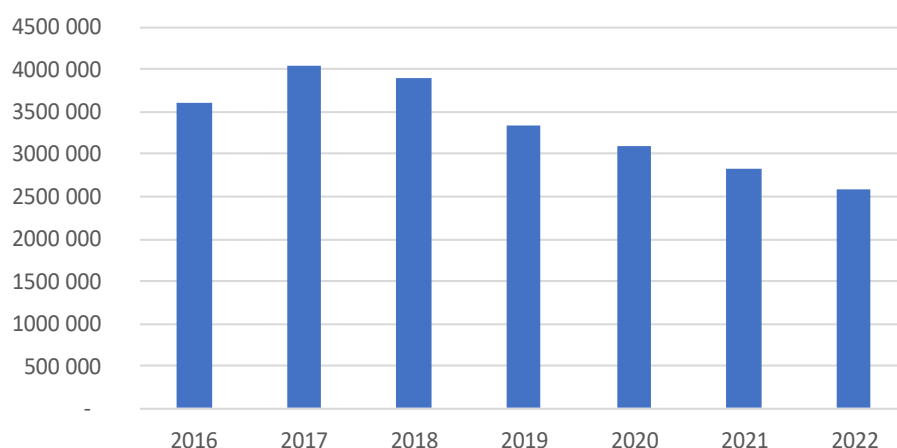
	2016	2017
Encours long terme	3 614 048	4 037 786
/ Epargne brute	753 473	438 839
= Capacité de désendettement long terme	4,8	9,2

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) peut varier fortement d'une année à l'autre en raison de sa forte sensibilité aux variations de l'épargne brute. Sa mesure permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de la seule épargne brute.

L'augmentation constatée en 2017 doit être mise en relation avec la contraction de l'épargne brute en partie liée à l'absence de journée complémentaire en 2016.

A titre indicatif, on considère généralement qu'une collectivité ne devrait pas dépasser un ratio prudentiel de 12 ans.

Evolution de l'encours long terme hors nouvel emprunt



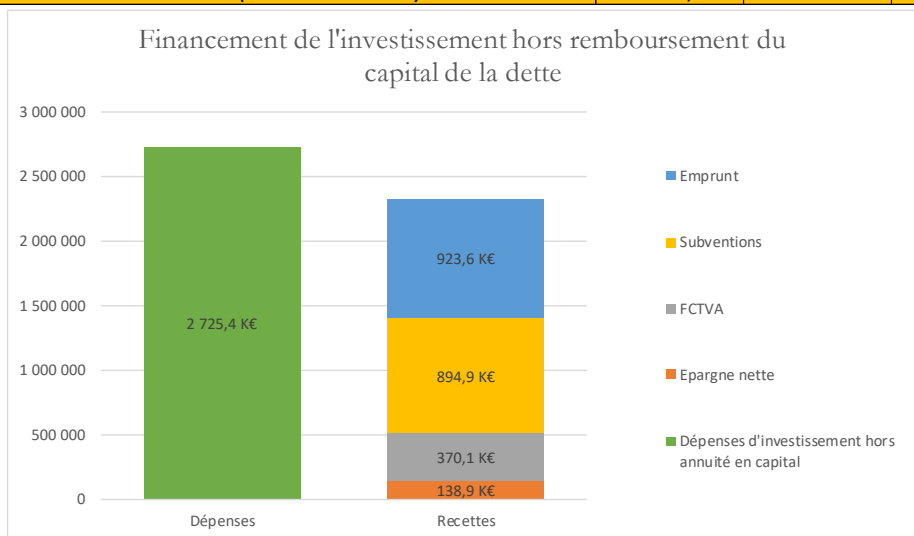
6. L'analyse de l'investissement

Dépenses	CA 2017	RAR 2017	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilés	299 903,84		299 904,00
1641 - Emprunts en euros	292 883,84		299 904,00
16818 - Autres prêteurs	7 020,00		0,00
20 - Immobilisations incorporelles	203 909,90	21 780,00	409 032,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	145 464,37		316 000,00
2031 - Frais d'études	58 110,00	21 780,00	93 032,00
2033 - Frais d'insertion	335,53		0,00
204 - Subventions d'équipement versées	7 965,00		7 965,00
204172 - Bâtiments et installations	7 965,00		7 965,00
21 - Immobilisations corporelles	200 208,01	58 668,07	84 600,00
2111 - Terrains nus	65 000,00		0,00
2138 - Autres constructions	5 593,00		0,00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	7 806,53		8 000,00
2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	4 940,40		0,00
2182 - Matériel de transport	36 803,76		45 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	36 205,76	14 958,00	14 600,00
2184 - Mobilier	37 494,44	43 710,07	0,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 364,12		17 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 313 269,82	144 864,73	2 889 300,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	3 976,70		90 000,00
2313 - Constructions	1 838 792,36	87 239,02	2 169 800,00
2314 - Constructions sur sol d'autrui	201 053,07	3 750,11	206 000,00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	269 447,69	53 875,60	423 500,00
020 - Dépenses imprévues	0,00		159 208,63
020 - Dépenses imprévues	0,00		159 208,63
Total des dépenses réelles d'investissement	3 025 256,57	225 312,80	3 850 009,63
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 341,12		3 401,00
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	3 341,12		3 341,00
28121 - Plantations d'arbres et arbustes	0,00		60,00
Total des dépenses d'ordre	3 341,12		3 401,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	3 028 597,69	225 312,80	3 853 410,63

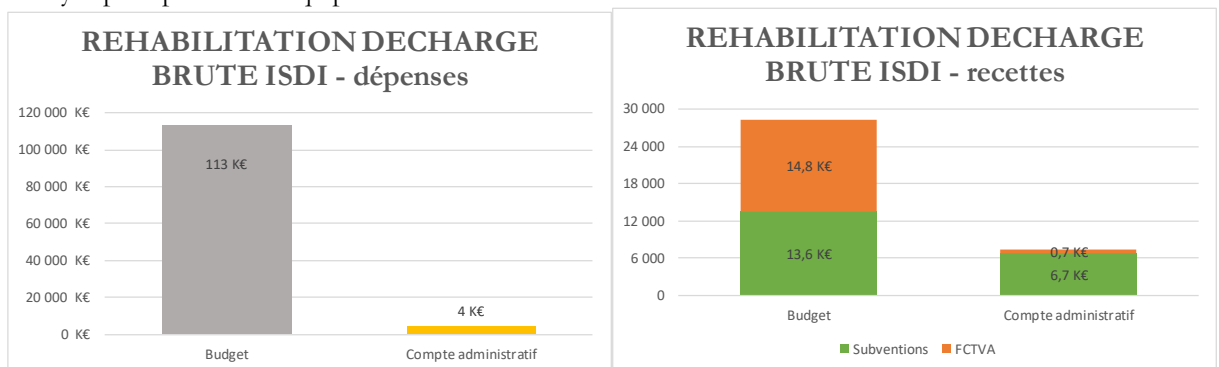
Recettes		CA 2017	RAR 2017	BP 2017
10 - Dotations, fonds divers et reserves		370 110,00		463 061,00
10222 - FCTVA		370 110,00		463 061,00
13 - Subventions d'investissement reçues		894 877,99	435 301,00	1 266 470,00
1321 - Etats et établissements nationaux		363 938,19	216 727,00	436 946,00
1322 - Régions		2 930,00		5 860,00
1323 - Départements		181 432,94	63 689,00	273 014,00
1326 - Autres établissements publics locaux		117 716,58		0,00
1327 - Budget communautaire et fonds structurels		0,00		132 000,00
1328 - Autres		228 860,28	154 885,00	418 650,00
16 - Emprunts et dettes assimilés		923 643,00		923 643,00
1641 - Emprunts en euros		923 643,00		773 643,00
16818 - Autres prêteurs		0,00		150 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 188 630,99	435 301,00	2 653 174,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00		-3 500,12
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		234 115,60		234 115,60
2182 - Matériel de transport		6 841,12		6 841,12
2802 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre		10 407,25		10 407,25
28031 - Frais d'études		47 683,67		47 683,67
28051 - Concessions et droits similaires		1 325,00		1 325,00
28132 - Immeubles de rapport		50 715,92		50 715,92
28158 - Autres install., matériel et outillage techniques		51 166,37		51 166,37
281788 - Autres immob. corp. reçues au titre mise à dispo.		651,17		651,17
28182 - Matériel de transport		4 011,57		4 011,57
28183 - Matériel de bureau et informatique		24 469,86		24 469,86
28184 - Mobilier		19 578,72		19 578,72
28188 - Autres immobilisations corporelles		17 264,95		17 264,95
Total des recettes d'ordre		234 115,60		230 615,48

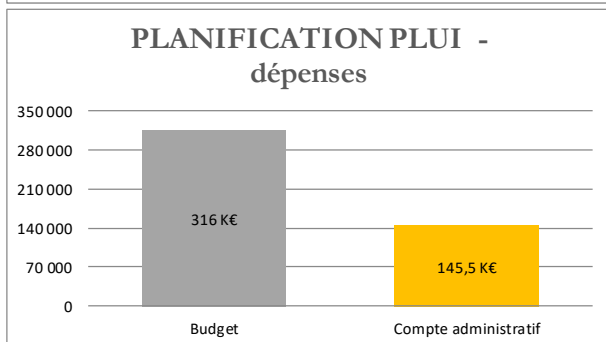
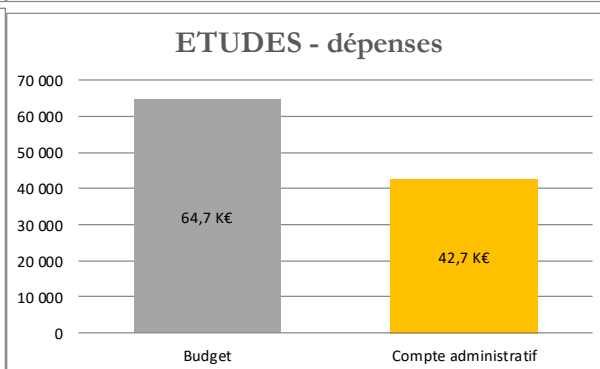
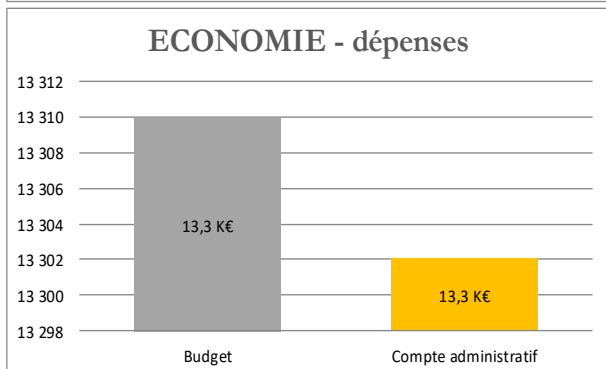
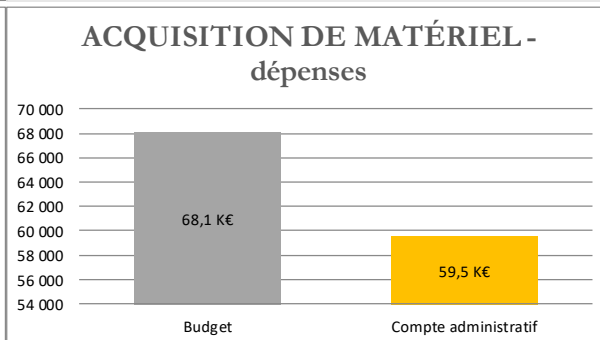
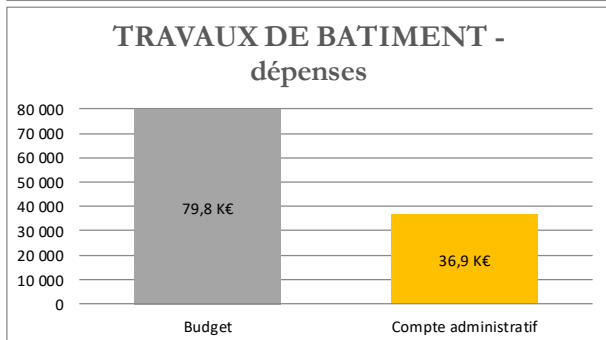
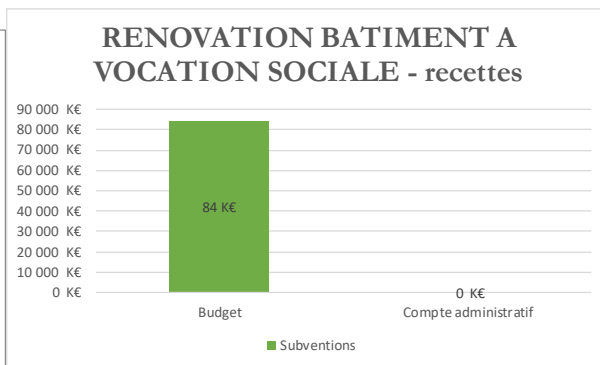
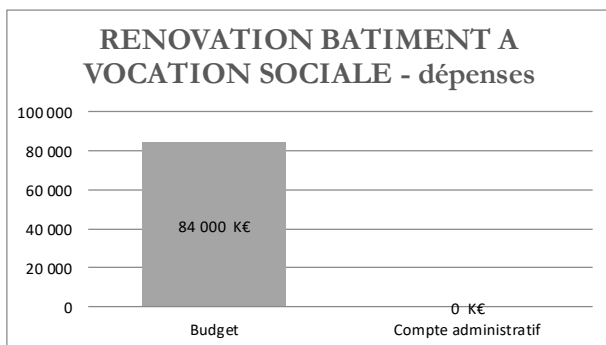
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	2 422 746,59	435 301,00	2 883 789,48
--	---------------------	-------------------	---------------------

Dépenses		CA 2017	RAR 2017	BP 2017
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)		-605 851,10	209 988,20	-969 621,15
+ Excédent d'investissement reporté N-1		969 621,15		969 621,15
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)		363 770,05		0,00



Analyse par opération d'équipement :

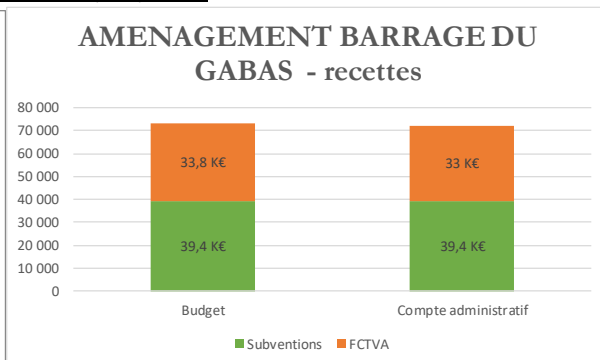
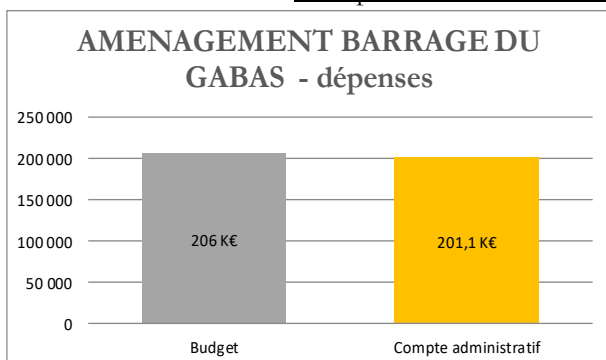


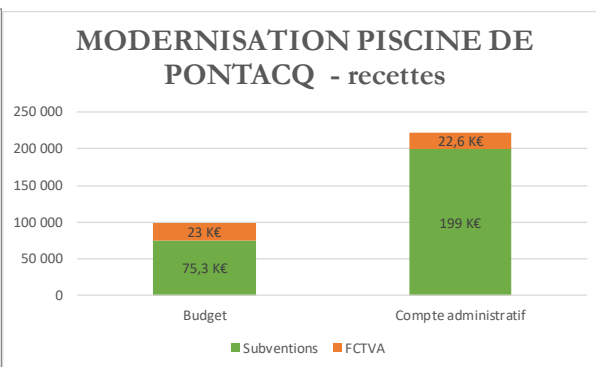
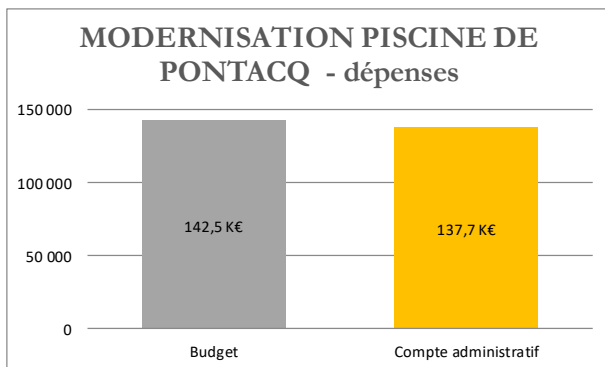


A noter la perception d'une dotation générale de décentralisation (DGD) de 39 K€ imputée en section de fonctionnement

Ces opérations, non subventionnées, donnent lieu à la perception de recettes au titre du FCTVA.

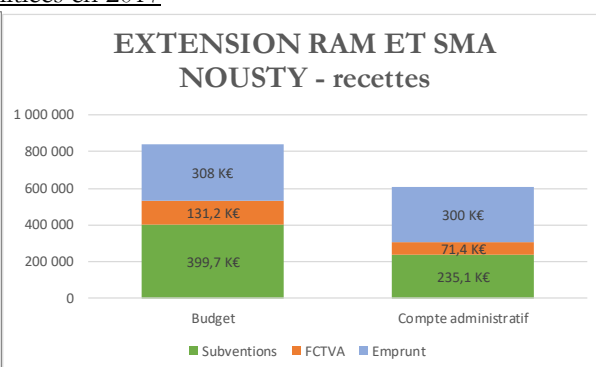
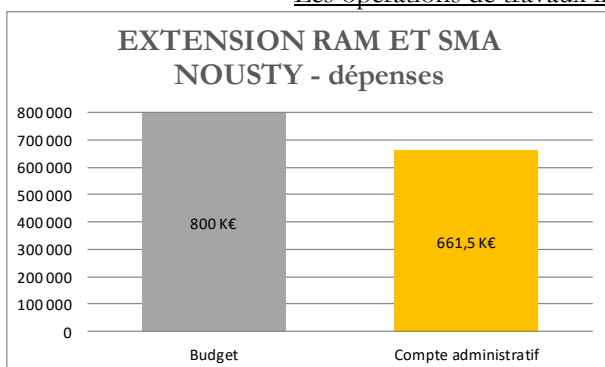
- Les opérations démarrées avant le 1/01/2017





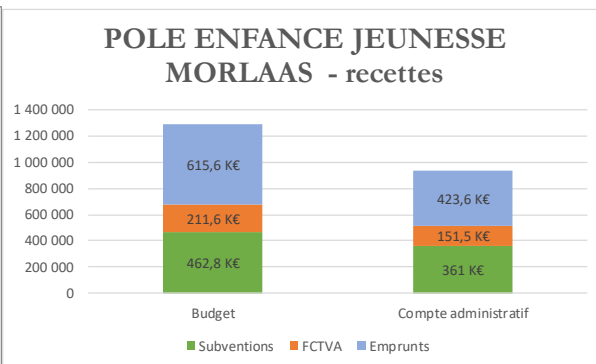
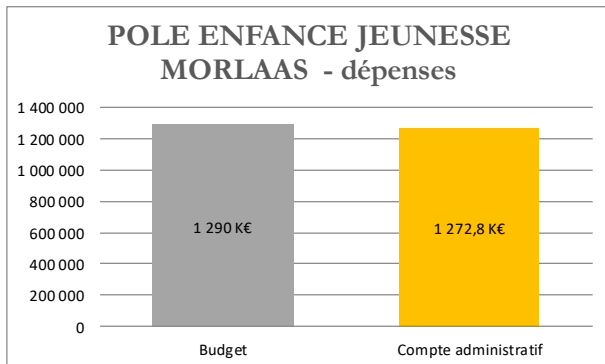
Les recettes de FCTVA correspondent uniquement aux dépenses effectuées sur l'exercice 2017. La CCNEB a reçu en 2017 le FCTVA correspondant aux dépenses éligibles réalisées au dernier trimestre 2016, non représenté dans les graphiques.

- Les opérations de travaux initiées en 2017



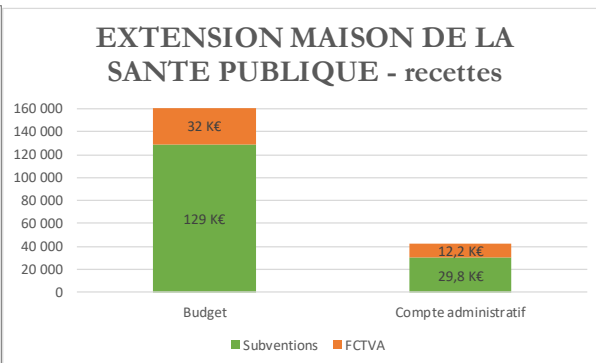
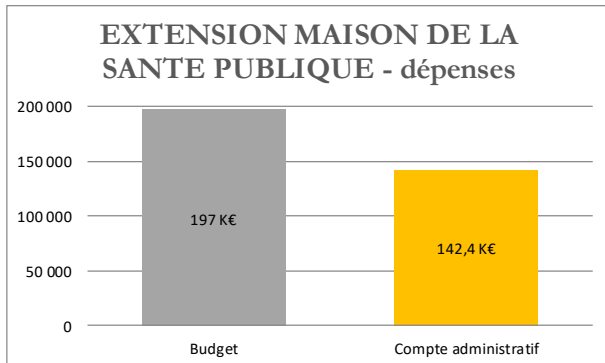
Restes à réaliser 126 K€

162 K€



Restes à réaliser 14 K€

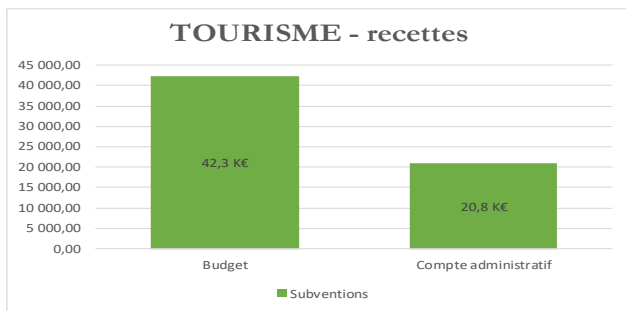
221 K€



Restes à réaliser 54 K€

51 K€

Les recettes de FCTVA sur chaque opération correspondent à une estimation basée sur les dépenses effectuées sur les trois premiers trimestres de l'exercice 2017. Les dépenses réalisées au 4^{ème} trimestre donneront lieu à une perception au titre du FCTVA début 2018



IV. Les orientations budgétaires pour l'année 2018.

1. Les charges de personnel

➤ La durée effective du temps de travail.

Les règles relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale sont précisées par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, rendu applicable aux agents territoriaux par l'article 1^{er} du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

La durée annuelle légale du travail effectif est fixée à **1 607 heures**, y compris la journée de solidarité (délibération du conseil communautaire n°2017-1402-4.1-37 du 14 février 2017). La gestion des heures supplémentaires a fait l'objet d'une décision de l'assemblée le 14 février 2017 également (délibération n°2017-1402-4.1-35) : seront considérées comme des heures supplémentaires les heures réalisées en dehors des bornes horaires habituelles **dans l'intérêt du service**. Elles feront l'objet de récupérations horaires prioritairement et ne pourront être rémunérées que si les crédits budgétaires le permettent. Les agents détachés sur un emploi fonctionnel ne sont concernés ni par le paiement ni par la récupération des heures supplémentaires ; il est considéré que le dépassement des cycles horaires est lié à la nature de leurs fonctions.

Les rythmes de travail font actuellement l'objet d'une concertation avec les représentants du Comité Technique. Est arrêté celui en vigueur dans les sièges de Morlaàs, Lembeye et Soumoulou, à savoir 37 heures par semaine avec octroi de 12 jours de RTT. Pour les autres services, les travaux en cours oscillent entre

- 35 heures par semaine pour certains services ;
- des cycles de travail à l'étude pour d'autres.

L'objectif est de parvenir à une organisation validée pour la fin du 1^{er} semestre 2018 au plus tard.

Les congés annuels sont accordés sur la base de 25 jours pour un temps complet + 2 jours d'abondement ainsi que prévu par la loi.

Des autorisations d'absence ont été accordées par délibération n° 2017-1402-4.1-38 en date du 14 février 2017, respectant les textes en la matière.

➤ La structure et l'évolution des effectifs.

a) Sur le budget général

Emplois permanents au 31 décembre 2017:

	Cadre d'emplois	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Observations
		Nbre	En ETP	Nbre	En ETP	
Emplois fonctionnels	D.G.S. CC 20 à 40 000 hab.	1	1	1	1	
	D.G.A. CC 20 à 40 000 hab.	2	2	2	2	
	DGST 20 à 40 000 hab.	1	1	1	1	
Catégorie A	<i>Attaché territorial hors classe</i>	1	1	1	1	<i>Détachement sur DGS CC 20 à 40 000 hab.</i>
	<i>Attaché principal</i>	3	3	2	2	<i>Détachement sur DGA CC 20 à 40 000 hab.</i>
	Attaché	4	4	3	3	1 agent non titulaire pour combler vacance d'emploi
	<i>Ingénieur principal</i>	1	1	1	1	<i>Détachement sur DGST CC 20 à 40 000 hab.</i>
	Puéricultrice hors classe	2	2	2	2	
	Puéricultrice classe normale	2	2	1	1	
Psychologue classe normale	1	0,24	1	0,24		
Catégorie B	Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	1	1			
	Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	1	1			
	Rédacteur	3	2,71	2	1,71	2 agents non titulaires pour combler vacance d'emploi
	Technicien principal 1 ^{ère} cl.	1	1	1	1	
	Technicien	2	2	2	2	
	Educateur ppal jeunes enfants	8	7,66	8	7,66	
	Educateur jeunes enfants	7	7	1	1	
	Assistant conservation ppal 2 ^{ème} cl.	1	1	1	1	
	Assistant socio-éducatif	1	0,86	1	0,86	
Animateur	2	1,49	1	0,49	1 agent non titulaire transféré lors fusion	
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	5	4,74	3	2,83	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl.	4	2,54	3	2,14	
	Adjoint administratif	2	1,40	2	1,40	
	Auxiliaire de puériculture ppal 1 ^{ère} cl.	4	4	3	3	
	Auxiliaire de puériculture ppal 2 ^{ème} cl.	12	12	6	6	1 agent non titulaire pour combler vacance d'emploi
	Agent de maîtrise principal	1	1	1	1	
	Agent de maîtrise	2	2	1	1	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.	4	3,60	1	0,89	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	13	10,66	10	8,06	
	Adjoint technique	21	14,33	12	8,53	
	Adjoint du patrimoine ppal 1 ^{ère} cl.	1	1	1	1	
	Adjoint du patrimoine ppal 2 ^{ème} cl.	1	1	1	1	
	Adjoint du patrimoine	1	1			
	Agent social principal 1 ^{ère} cl.	1	1	1	1	
	Agent social principal 2 ^{ème} cl.	1	1			
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl.	12	12	10	10	
	Adjoint d'animation	19	15,91	14	11,24	
TOTAL	149	132,14	101	89,04		

Emplois non permanents au 31 décembre 2017:

Catégorie	Secteur	Rémunération	Période	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETP	Fondement
C	Animation	IB 348	CDD 01/01-31/12/17	1	1	0,74	Accroissement temporaire d'activité
	Animation	IB 348	CDD 25/09/17-07/07/18	1	1	0,71	Accroissement temporaire d'activité
	Animation	IB 348	CDD 14/09/17-03/08/18	1	1	0,4	Besoins saisonniers
	Animation	IB 347/ 348	Suivant les besoins	31	17	2,69	Saisonniers ALSH
	Technique	IB 347	CDD 01/11/17-28/02/18	1	1	0,86	Accroissement temporaire d'activité
	Crèches	IB 347	CDD 01/09/17-28/02/18	1	1	0,8	Accroissement temporaire d'activité
Contrats aidés. Apprentissage	Technique	SMIC	CDD 01/06/15-31/05/18	1	1	1	Contrat aidé
	Animation	IB 347	CDD 14/09/17-13/03/18	1	1	1	Contrat aidé
	Crèche	IM 347	CDD 12/06/17-11/06/18	1	1	0,57	Contrat aidé
	Crèche	IM 347	CDD 10/07/17-09/07/18	1	1	0,57	Contrat aidé
	Crèche	IM 347	CDD 09/05/17-08/05/18	1	1	0,57	Contrat aidé
	Administratif	SMIC	CDD 25/09/17-24/09/19	1	1	1	Apprentissage
Total				42	28	9,92	

Evolution des effectifs au stade du DOB 2018 : sont retracés ci-dessous les arrivées et départs, sans prendre en compte les remplacements pour absences (maladie, formation, congés sur les structures multi-accueil).

Sur les effectifs permanents :

	Cadre d'emplois	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Observations
		Nbre	En ETP	Nbre	En ETP	
Emplois fonctionnels	D.G.A. CC 20 à 40 000 hab.	2	2	1	1	Départ au 01/01/18 d'un DGA
Catégorie A	<i>Attaché principal</i>	3	3	1	1	<i>Départ au 01/01/18 d'un DGA</i>
	Attaché	4	4	4	4	Nomination au 5/03 d'un attaché stagiaire en charge du lien social, du sport et de la culture
Catégorie B	Animateur	2	1,49	2	1,49	« Promotion interne » adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl.

C	Auxiliaire de puériculture ppal 2 ^{ème} cl.	12	12	6	6	Stagiairisation d'un CDD adjoint animation. 1 recrutement CDD sur vacance d'emploi pour extension Nousty
	Agent de maîtrise	2	2	2	2	« Promotion interne » adjoint technique
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	13	10,66	9	7,06	Transfert d'un agent au SIECTOM
	Adjoint technique	21	14,33	11	8,24	Détachement d'un agent sur agent de maîtrise suite à concours pendant la durée du stage. Démission d'un agent 10/35
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl.	12	12	10	10	Détachement d'un agent sur animateur suite à concours pendant la durée du stage
	Adjoint d'animation	19	15,91	17	14,99	Stagiairisation d'un CDD suite délibération + 2 stagiairisations suite extension Nousty
TOTAL		149	132,14	104	92,50	

Sur les effectifs non permanents :

Catégorie	Secteur	Rémunération	Période	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETP	Fondement
C	Animation	IB 347/ 348	Suivant les besoins	31	31	9,43	Saisonniers ALSH. CDD de courte durée (temps des vacances de février)
	Crèche	IB 351	CDD 01/01-31/03/18	1	1	1	CDD pendant vacance d'emploi puis intégration dans auxiliaire de puériculture ppal 2 ^{ème} cl (emploi vacant suite à reclassement titulaire pour inaptitude définitive à l'emploi)
	Technique	IB 347	CDD 01/11-28/02/18				Accroissement temporaire d'activité. Transfert au SIECTOM
Contrats aidés.	Animation	IB 347	CDD 14/09/17-13/03/18				Contrat aidé. Transfert au SIECTOM
Total				39	39	14,3	

Evolutions à prévoir :

- ✚ dans le cadre de besoins non satisfaits ou pas suffisamment :
 - la prise en charge du domaine de l'action sociale, du sport et de la culture, non couverts depuis le départ du directeur général adjoint qui en avait la charge, ce qui a nécessité le recrutement d'un attaché stagiaire au 5 mars 2018 ;
 - suite à la réorganisation des services, la gestion des ressources humaines et les marchés publics n'ayant pas encore été pourvus comme mentionné dans l'organigramme établi lors de la fusion
 - la prise en charge de nouveaux domaines tel que le numérique, la planification, ou la montée en puissance des compétences obligatoires (GEMAPI, PCAET)
- ✚ compte tenu de la fin des contrats aidés, quel sera l'avenir du Pôle remplacement et renfort des structures multi-accueil ? Sera-t-il pérennisé ? Une autre organisation est-elle envisageable (par exemple, imposer les fermetures pour les congés et ne remplacer que les absences pour maladie ou formation) ?
- ✚ évaluation de l'impact du passage à la semaine de 4 jours sur les accueils de loisirs : sera-t-il possible de conserver leur temps de travail actuel aux animateurs (cadre d'emplois des adjoints d'animation)

Le groupe de travail établi aura donc en charge de présenter ses conclusions au bureau puis, après validation, au conseil communautaire pour décision.

- ✚ dans le cadre classique des avancements de grade pour l'année à venir : 7 agents sont concernés en 2018. Il ne s'agira donc pas de recrutements mais de modifications du tableau des effectifs dans le libellé des cadres d'emplois.

b) Sur la Régie des Transports Scolaires

Au 31 décembre 2017 :

Emplois permanents:

Catégorie	Cadre d'emplois	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus	
		Nbre	En ETP	Nbre	En ETP
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.	1	0,46	1	0,46
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	1	0,46		
	Adjoint technique	9	3,84	9	3,84
TOTAL		11	4,76	10	4,30

Emplois non permanents:

Catégorie	Secteur	Rémunération	Période	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETP	Fondement
C	Technique	IB 380	CDD 01/03/16-28/02/19	1	1	0,46	1 agent non titulaire transféré lors fusion
TOTAL				1	1	0,46	

Evolution des effectifs au au stade du DOB 2018 :

Figurent notamment ci-après les répercussions du passage à 4 jours de 3 écoles constituant un RPI : 3 agents ont été touchés par une diminution de leur temps de travail respectif.

Emplois permanents:

Catégorie	Cadre d'emplois	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus	
		Nbre	En ETP	Nbre	En ETP
C	Adjoint technique	9	3,47	9	3,47
TOTAL		11	4,39	10	3,93

Evolutions à prévoir :

- ✚ Suite au départ du directeur de la Régie Transports Scolaires- DGA rémunéré sur le budget général et remboursement par la Régie, une réorganisation sera à prévoir. L'hypothèse actuellement travaillée est celle d'une affectation sur ce poste d'un agent à la fois chauffeur de bus et en accueil au siège de Lembeye. Elle serait alors positionnée sur la direction, ses fonctions de chauffeur étant dévolues à un autre agent qu'il faudrait recruter. Elle devra également suivre la formation adéquate pour obtenir la « capacité voyageur ». Dans l'attente, un interim est réalisé. Les propositions seront présentées et débattues avec les élus concernés puis en bureau pour décision finale de l'assemblée délibérante.
- ✚ Il faudra prendre en compte les décisions des écoles desservies quant à l'organisation du temps scolaire. Il pourrait être recherché à compléter le temps de travail qui viendrait à être perdu par les chauffeurs en cas de passage à la semaine de 4 jours.

➤ Les charges de personnel.

Comme évoqué dans les généralités sur l'examen des comptes pour l'année 2017, l'augmentation par rapport aux comptes administratifs consolidés de 2016 repose à la fois sur des obligations réglementaires et sur des décisions de la CCNEB.

Seront examinées plus particulièrement ici les données relatives aux rémunérations des agents : traitements indiciaires, régimes indemnitaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées, avantages sociaux)

Pour l'année 2017 (Budget général)

	Traitements indiciaires	SFT	Régime indemnitaire	NBI	Heures supplémentaires	Avantages sociaux			
						Tickets restau	Prévoyance	Santé	CAS
Apprentis	3 421,96					120,00			
Contrats aidés	95 675,44				494,47	4 366,40	141,68		120,00
Saisonniers ALSH	179 962,66								
Emplois non permanents	139 826,94	861,07			120,87	3 300,00	105,00		55,00
Titulaires	1 686 846,00	21 459,32	185 665,90	15 805,25	19 279,58	51 888,80	11 213,59	1 590,00	1 593,00
Contractuels sur emplois permanents	125 173,82	1 114,82	8 096,37		913,00	6 408,00	210,00		55,00
Stagiaires rémunérés	352,80					144,00			
TOTAL	2 231 259,62 €	23 435,21 €	193 762,27	15 805,25	20 807,92	66 227,20	11 670,27 €	1 590,00 €	1 823,00 €

Pour l'année 2017 (Régie Transports Scolaires)

	Traitements indiciaires	SFT	Régime indemnitaire	Heures supplémentaires	Avantages sociaux			
					Tickets restau	Prévoyance	Santé	CAS
Emplois non permanents	7 671,78 €	371,18 €		722,88 €				
Titulaires	63 657,09 €	841,24 €	3 875,31 €	5 622,22 €		1 429,88		
Contractuels sur emplois permanents	13 718,66 €		1 000,08 €	2 366,69 €		122,75		
TOTAL	85 047,53 €	1 212,42 €	4 875,39 €	8 711,79 €	0,00 €	1 552,63 €	0,00 €	0,00 €

✚ les impacts réglementaires :

- La taxe Transports (1,80%), qui concernait les seuls agents de la CCPM (16 829 € pour 77 agents en 2016), s'applique sur l'ensemble des agents hormis les agents en contrat aidé, les apprentis et les agents en contrat à durée déterminée (37 424 € pour 327 agents car pas de différenciation). Pas d'évolution majeure à prévoir en 2018
- La hausse des taux de cotisations patronales :
 - ✓ +0,16% pour la CNRACL en 2017 et stabilité en 2018 ;
 - ✓ Pour les agents CNRACL, stabilité de l'URSSAF maladie en 2017 et - 16,40% en 2018
 - ✓ Pour le régime général : + 0,39% pour l'URSSAF maladie, + 2,70 % pour la vieillesse et + 14,86% pour l'accident du travail en 2017 ; + 0,85% pour l'URSSAF maladie, stabilité pour la vieillesse et - 4,73% pour l'accident du travail en 2018
 - ✓ + 2,94% pour l'IRCANTEC en 2017 ; stabilité pour 2018.
- La mise en œuvre du PPCR : + 4 points pour les catégories B et C (+18,63 € bruts) minorés par le mécanisme du transfert primes-points (soit + 4,71 € bruts pour un temps complet) ; + 9 points pour les catégories A (+ 54,22 € bruts) minorés par le mécanisme du transfert primes-points (soit 40,30 € bruts pour un temps complet). Il faut rappeler la philosophie du PPCR : prendre en compte l'allongement de la durée des carrières du fait des réformes de retraite en allongeant la durée pour passer d'un échelon à un autre ou d'un grade à un autre de façon à octroyer à l'agent une carrière tout au long de sa période d'activité ; en contrepartie, de 2016 à 2020, les agents pouvaient, selon les périodes et les grades, faire l'objet d'un reclassement indiciaire, comme pratiqué en 2017. Il s'avère d'ores et déjà que le PPCR est suspendu pour l'année 2018.
- L'impact du Glissement Vieillesse et Technicité : les élus n'ont plus la maîtrise pour les avancements d'échelon. Désormais, les agents passent, dès qu'ils ont atteint les durées fixées dans les décrets relatifs à leur cadre d'emploi, d'un échelon à un autre. En 2017, 34 agents en ont profité ; 36 en 2018.

- La mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : la CCNEB devra se doter d'un régime indemnitaire en 2018. La mise en œuvre est actuellement en cours de travail avec un groupe d'élus et de représentants du personnel ; le conseil communautaire devra se prononcer sur les critères, les conditions de maintien ainsi que sur l'enveloppe déterminée. L'objectif est bien évidemment de rester dans une fourchette adaptée aux finances communautaires.
- ✚ Les impacts liés aux décisions politiques :
- Les avancements de grades : il s'agit là d'une décision souveraine du Président prise après que le conseil communautaire ait validé les ouvertures de poste. En 2017, 30 agents ont bénéficié d'une telle mesure, certains d'entre eux après avoir satisfait aux épreuves d'un concours. Pour l'année à venir, 8 agents peuvent prétendre à un avancement suite à la promotion interne et 4 après réussite de concours.
- Les recrutements actés en 2017 : un instructeur supplémentaire pour le service ADS (qui occasionnera environ 20 000 € d'économie par rapport au recours aux services de l'APGL) ; un agent en charge de la coordination des structures de la petite enfance (13 000 € à la charge de la CCNEB compte tenu de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales) ; un attaché en charge du Lien Social, de la culture et du sport, en remplacement d'un DGA, attaché principal (- 15 000 € sur le salaire brut)
- Le devenir des agents contractuels occupant un emploi permanent : 7 agents occupent des emplois permanents, soit parce qu'ils en ont la qualification mais pas le concours leur permettant de la valoriser, soit parce que les titulaires ont démissionné et que la collectivité a beaucoup de mal à conserver un agent sur le poste (c'est le cas pour l'entretien des structures multi-accueil, emploi comportant peu d'heures par semaine avec des horaires en soirée ou tôt le matin). Il s'agira donc de se prononcer rapidement sur l'intégration ou pas de ces agents.
- L'impact de la nouvelle organisation du temps scolaire : décisions souveraines des conseils municipaux, il n'empêche qu'elles impacteront l'organisation des services communautaires. Ainsi, en cas d'impossibilité de redéploiement des animateurs mis à disposition des communes pour les TAP, qui n'auraient plus à les assurer en cas de retour à la semaine de 4 jours, il pourrait être choisi de réduire le temps de travail des agents. De la même manière, les agents de la régie Transports Scolaires ont déjà été impactés, en septembre 2017, par le passage à la semaine de 4 jours : 3 d'entre eux ont vu leur temps de travail diminué.
- L'organisation des services : un travail est en cours afin de prendre en compte les besoins non satisfaits, ceux qui vont arriver (dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données par exemple, la collectivité devra posséder dans ses rangs un responsable de protection des données. Ceci sera certainement travaillé dans le cadre du Syndicat Mixte du Numérique mais n'exonérera peut-être pas la CCNEB de faire appel à des compétences particulières, qui ne figurent pas en interne), en les collant avec les compétences de la CCNEB. Ce travail sera donc à lier avec celui que les élus devront mener concernant le projet qu'ils souhaitent pour le territoire.

PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Compte tenu de ce qui est expliqué plus haut, il est compliqué de prévoir un pourcentage d'augmentation pour 2018 en l'état actuel des travaux mais l'objectif pourrait être de rester aux alentours de 3 % soit 120 000 € environ sur le chapitre pour le budget général. Pour la régie Transports Scolaires, il faudra prendre en compte à la fois la nouvelle organisation suite au départ du Directeur de la Régie et les répercussions de la nouvelle organisation du temps scolaire.

2. LES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018.

Rappel : il avait été décidé en 2017 de poursuivre la politique menée par les communautés avant fusion. C'est ainsi qu'ont été versés 144 180 € tel que figuré dans la colonne CA 2017.

Il a été ainsi honoré un certain nombre de subventions versées au titre de décisions prises en 2016 par les anciens conseils communautaires. D'autres sont le résultat d'habitudes prises, pour lesquelles le fondement juridique doit être examiné.

Figurent ci-dessous les subventions accordées pendant l'année 2017 avec les sollicitations éventuellement reçues.

Associations	CA 2017	Propositions ou sollicitations reçues	Observations
Evènementiel			
Journée de l'élevage	5 000,00 €	0,00 €	Pas de manifestation prévue en 2018
Maison des vins	5 000,00 €	0,00 €	Pas de manifestation prévue en 2018
Comité de foire	1 775,00 €	1 000,00 €	800 € au titre de 2016 et 975 € au titre de 2017
Orchidées blanches	1 000,00 €	500,00 €	500 € pour 2016 ; idem 2017
Collège Almudevar	760,00 €	260,00 €	Délibération 15/02/2018
Tournoi des as - pelote union Monassut	0,00 €	600,00 €	600 € prévus en 2017. aura lieu en 2018
Moto cross Arrosès	500,00 €	500,00 €	
Sport en Gabas	0,00 €	0,00 €	500 € prévus en 2017. Manifestation annulée
Passion retro (Eскурès)	400,00 €	400,00 €	
Patrimoine en ribère ousse	216,00 €	0,00 €	
Cycloclub Madiranaïs	200,00 €	200,00 €	
Moulin Bellegarde	200,00 €	200,00 €	

Associations	CA 2017	Propositions ou sollicitations reçues	Observations
Aides aux équipes nationales et/ou fédérales			
Volley Ball Ger	2 000,00 €	2 000,00 €	
Pau Nousty Sport	2 000,00 €	2 000,00 €	
Pau Nousty Sport	2 000,00 €	2 000,00 €	
Pau Nousty Sport	2 000,00 €	2 000,00 €	
USEP Ger Seron	2 000,00 €	2 000,00 €	
USEP Ger Seron	2 000,00 €	2 000,00 €	
ESL	400,00 €	0,00 €	sponsoring match en 2017

Associations	CA 2017	Propositions ou sollicitations reçues	Observations
Aides écoles sportives et culturelles			
Ecole de musique - les amis de la musique (Lembeye)	13 000,00 €		
Ecole musique EMVO (Pontacq) (89 en juin 2017)	780,00 €	1 240,00 €	62 enfants x20 €
Ecole musique CVO (Soumoulou) (39 en juin 2017)	380,00 €	900,00 €	45 enfants x 20 €
Ecole musique EMVO (Sports Pyrénées Emploi)	985,00 €		
Ecole musique Espoey: Ass. FAIRE (77 en juin 2017)	920,00 €		
Ecole musique CVO (Sports Pyrénées Emploi)	615,00 €		
Foyer rural Ger Omnisports	3 600,00 €	4 240,00 €	Ski :110 enfants x20 € ;danse : 70 enfants x 20 € ; ? 29 enfants x 20 € ; couture : 3 enfants x20 €
Judo Club Soumoulou	3 200,00 €	3 420,00 €	171 enfants x20 €
Pau Nousty Sport	2 360,00 €		
Football Club de la Vallée de l'Ousse	2 180,00 €		
L'entente barzunaise	1 780,00 €	940,00 €	47 enfants x 20 €

USEP Ger Seron	1 580,00 €	1 620,00 €	81 enfants x20 €
CAP Omnisports (Basket et rugby Pontacq)	1 540,00 €		
Les papillons de Pontacq	1 880,00 €		
Perque Pas (Cirque. Ex CCOG)	1 400,00 €	1 040,00 €	52 enfants x 20 €
Danse entre cour & jardin	1 360,00 €	1 840,00 €	92 enfants x 20 €
Tennis Club Soumoulou	1 020,00 €		
Pelotari de Ger	720,00 €	620,00 €	31 enfants x 20 €
Judo Club Jurançon (Peyrelongue)	670,00 €		
Etoile Sportive de Lembeye	665,00 €		
Rugby			
Association les lang' pendues (théâtre) Pontacq	440,00 €		
Foyer rural Ger (Tennis)	420,00 €	520,00 €	26 enfants x 20 €
Archers de l'Ousse	400,00 €		
Volley-ball ger	320,00 €		
Ateliers du soleil	320,00 €	280,00 €	14 enfants x 20 €
ESL Basket	310,00 €		
Union Sportive NEB	245,00 €		
Amicale Sportive d'Espoey Tennis Club	160,00 €		

Autres

ADMR Morlaas	16 541,00 €	16 541,00 €	
ADMR Soumoulou	6 338,00 €	12 552,00 €	1 €/habitant
ADMR Lembeye	2 500,00 €	5 638,00 €	
ASPAD Ousse-Gabas	12 535,00 €		Supplément de 10 000 € pour étude en 2017
Diapason Espace de Vie Sociale	8 000,00 €	8 000,00 €	
Collège Morlaas	6 755,00 €		
Coopérative du lycée professionnel	1 525,00 €	1 525,00 €	
Secours Catholique (participation de l'ex CCOG)	5 000,00 €	0,00 €	
Hest en Gabas	3 000,00 €	0,00 €	Subvention 2016 versée en 2017
Lous Passa Camins (Club de marche Ger)	2 360,00 €	0,00 €	
PARTage (Pontacq)	1 500,00 €	0,00 €	Association dissoute le 31/12/2017
ADIL	1 105,00 €	0,00 €	
Asso sportive et culturelle du Vic Bilh à Simacourbe	1 000,00 €	1 000,00 €	Demande du 01/03
Croix rouge	1 000,00 €	0,00 €	Subvention 2016
Association Berlanne Entreprise	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les muguets (assoc sportive du collège)	1 000,00 €	0,00 €	
Association Béarn Adour	500,00 €	800,00 €	
Conseil Départemental d'accès aux droits	500,00 €	6 947,00 €	0,20 € par habitant. Subvention au niveau des EPCI du 64
Rencontre amicale parents-enfants (Morlaàs)	500,00 €		
Donne moi une chance	400,00 €		200 € pour 2016 + 200 € pour 2017
Donneurs de sang	300,00 €		
La Passerelle	120,00 €		

PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES: A l'issue des débats en Bureau communautaire le 1^{er} mars dernier, il a été décidé de bloquer, au stade des orientations budgétaires, l'enveloppe pour 2018 à celle consommée en 2017 (144 180 €). Il sera profité, lors du travail de préparation budgétaire, du travail réalisé par la commission Sport Culture pour arrêter une position commune entre la Commission et les membres du Bureau, à présenter ensuite au Conseil Communautaire.

Il faudra également veiller à valoriser les prestations en nature accordées aux associations (ex : prêt d'un local).

3. Les contributions aux divers syndicats et contingents.

	Montant 2017	Montant 2018	Observations
Insertion Emploi Béarn Adour	71 899,19 €		
Synd. Mixte Aéroport Pau Pyrénées	18 500,00 €	18 500,00 €	
Ass° Loisirs et Jeunesse	25 830,00 €		ALSH Artigueloutan
Ass° Pont du Tonkin	8 400,00 €		
ALSH Pontiacq Viellepinte	1 722,00 €		
Syndicat Mixte Garlin Lembeye	23 000,00 €	46 000,00 €	Zone d'activités
AUDAP	13 904,00 €	13 904,00 €	
	Montant 2017	Montant 2018	Observations
Service Départemental d'Incendie et de Secours	260 963,00 €	262 100,45 €	
Syndicat Mixte Pays du Val d'Adour	21 130,20 €	21 130,20 €	
Syndicat Mixte Tourisme Garlin Lembeye	66 000,00 €	50 000,00 €	
Syndicat Mixte du Grand Pau	57 232,35 €	57 000,00 €	
Syndicat Mixte du Numérique	0,00 €	12 000,00 €	
Syndicat Mixte de Gestion Adour et Affluents (SMGAA)	29 855,82 €	55 575,00 €	GEMAPI inv. et fonct.
Syndicat Mixte des Rivières du Bassin de l'Adour Landais (SYRBAL)		4 340,00 €	GEMAPI fonct.
Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL)		8 925,00 €	GEMAPI fonct.
SIAHBO SMBGP (Syndicat mixte du bassin du gave de Pau)		76 000,00 €	GEMAPI

Dépenses financées par la Taxe GEMAPI

En ce qui concerne le point particulier, il n'y a pas vraiment d'orientation budgétaire : la communauté de communes du Nord Est Béarn est dans l'obligation de s'acquitter des sommes sollicitées. Pour les associations assurant les ALSH sur Artigueloutan, Pontacq et Pontiacq-Viellepinte, il pourrait être éventuellement envisagé de discuter de la participation par enfant.

4. La section de fonctionnement du budget général

PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour les dépenses: + 1% pour les charges à caractère général ; + 3% pour les charges de personnel ; enveloppes budgétaires à travailler pour les subventions à l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs et aux associations donc mentionnées à leur niveau 2017 mais non comptabilisées.

Figurent ci-dessous les grandes masses par chapitre (en K€) :

Dépenses		12 396		
Chap.	CA 2017	OB 2018		
		Hyp.	Montant	Delta
011 - Charges à caractère général	1 477	+1%	1 491	15
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 904	+3%	4 021	117
014 - Atténuations de produits	6 035		5 689	-346
739211 - Attributions de compensation	5 602	-GEMAPI	5 280	-323
739221 - FNGIR	432		409	-23
65 - Autres charges de gestion courante	906		1 071	435
65548 – Autres contributions	183		332	148
657341 – Communes membres du GFP	17		34	17
657363 – A caractère administratif	126		126 (budget OT)	
6574 – Subv.fonct.aux asso.&autres pers. De droits privé	144		144 (enveloppe)	
66 – Charges financières	137		125	-12

PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour les recettes : Retrait des recettes inhérentes en 2017 au service OM assuré en régie ; fiscalité calculée à partir de l'actualisation forfaitaire (1,2%) et des taux 2017 (application de la règle des lissages des taux : augmentation ou diminution mathématique selon les communes) ; calcul du montant minimal de la DGF ; non prise en compte de l'avance 2018 pour le CEJ du territoire du Pays de Morlaàs et rattrapage du CEJ 2017 du territoire d'Ousse Gabas :

Recettes		12 631	
Chap.	CA 2017	OB 2018	
		Montant	Delta
013 – Atténuations de charges	166	70	-96
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	1 007	915	-92
73 – Impôts et taxes	8 179	8 321	143
73111 – Taxes foncières et d'habitation	7 165	7 247	82
73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	716	704	-12
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	187	180	-7
73114 - Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	64	14	-50
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	14		-14
73211 - Attribution de compensation	14	14	0
7353 - Redevance des mines	19	18	-1
Taxe GEMAPI	0	145	145
74 - Dotations, subventions et participations	3 329	3 130	-199
74124 - Dotation d'intercommunalité	532	530	-2

Fiscalité taux constants

74126 - Dotation de compensation des group. De communes	744	730	-14
7478 - Autres organismes	1 306	1 180	-126
74832 - Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	186	159	-27
75 - Autres produits de gestion courante	195	195	0

Il resterait donc disponible 235 K€ pour l'investissement.

5. La section d'investissement du budget général

Etudes (38)						
<u>Dépenses:</u>				<u>Recettes:</u>		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Montant
Etude fusion	14 700,00			1328	Agence de l'Eau (étude Géodiag)	10 255,00
Etude Geodiag	7 080,00			1322	Région (étude Géodiag)	2 930,00
Etude PCAET		25 000,00				
TOTAL opération 38	21 780,00	25 000,00	46 780,00			13 185,00

Acquisition de matériel (31)						
<u>Dépenses:</u>				<u>Recettes:</u>		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Montant
Renouvellement matériel informatique	5 776,80	15 000,00		10222	FCTVA	17 340,62
Borne recharge voiture électrique		10 000,00		1318	Dispositif ADEME borne de recharge	8 000,00
Achat voiture électrique		12 191,60				
Achat véhicule (rempla Clio 3)		25 000,00				
Matériel de bureau		4 400,00				
Appareil mesure qualité de l'air		1 500,00				
Chauffage d'appoint Buros		13 055,21				
Robot piscine		2 232,00				
Interphone crèche Ger		3 700,00				
Abri de jardin crèche de Ger		5 000,00				
Achat nettoyeur vapeur crèche Pontacq		3 151,20				
Sous-compteur espace jeunes		500,00				
TOTAL opération 31	5 776,80	95 730,01	101 506,81			25 340,62

Environnement: Décharges. ISDI (20)					
Dépenses:			Recettes:		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Intitulé	Montant	
Réhabilitation décharges Livron		69 720,00	10222	FCTVA	30 839,52
Réhabilitation décharges Ger		128 000,00	1323	CD 64 (solde étude CCLVB)	8 526,24
Réhabilitation décharges brutes ex CCOG (hors Livron et Ger)		0,00			
Réhabilitation décharges brutes ex CCLVB		500,00			
Travaux ISDI Simacourbe		15 000,00			
Travaux ISDI Soumoulou		3 000,00			
Etude ISDI		16 500,00			
Etude Décharges					
TOTAL opération 20	0,00	232 720,00			39 365,76

Travaux de bâtiment (25)					
Dépenses:			Recettes:		
Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Articles	Intitulé	Montant
Travaux de bâtiment			10222	FCTVA	7 900,33
Changement système chauffage Buros		?			
Cloison bureau SPANC		1 648,50			
Travaux piscine (pergola + gouttières)		16 000,00			
Réfection sols souples Ger et Nousty		3 500,00			
Installation, matériel...		0,00			
Reprise mur CC Lembeye		10 000,00			
Changement système éclairage ext MARPA		5 000,00			
VMC Trésorerie Lembeye		4 012,50			
Remplacement système chauffage Maison Coupau		8 000,00			
TOTAL opération 25		48 161,00			7 900,33

Pôle Enfance Jeunesse (42)								
Dépenses:				Recettes:				
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
Réseaux		6 200,00		10222	FCTVA		58 308,34	
Matériel de bureau	9 181,20			1321	DETR	46 791,00		
Construction	4 786,67			1321	Réserve parlementaire	20 000,00		
				1328	CAF	154 885,00		
TOTAL opération 42	13 967,87	6 200,00	20 167,87			221 676,00	58 308,34	279 984,34

Economie (34)					
Dépenses:			Recettes:		
Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Articles	Intitulé	Montant
Etude Espace Tiers Lieu		29 000,00			
TOTAL opération 34		29 000,00			0,00

Extension RAM SMA Nousty (35)								
Dépenses:				Recettes:				
Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
Mobilier	43 710,07			10222	FCTVA		57 172,04	
Construction	82 452,35			1321	DETR	110 093,00		
Parking personnel et réparation voirie BCDL		9 000,00		1323	Département	52 012,85		
TOTAL opération 35	126 162,42	9 000,00	135 162,42			162 105,85	57 172,04	219 277,89

PLANIFICATION (45)					
Dépenses:			Recettes:		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Articles	Intitulé	Montant
PLUI		101 223,20			
PLU Cartes avant le 31/12/16		87 584,00			
DUP captage eaux potables Ger		2 500,00			
Levée amendement Dupont		2 000,00			
TOTAL opération 45		193 307,20			0,00

Rénovation Bâtiment à vocation sociale (24)					
Dépenses:			Recettes:		
Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Articles Intitulé	Montant	
Travaux		250 000,00	10222 FCTVA	44 957,29	
Maîtrise d'œuvre		14 625,00	1327 Etat (Fds européens PCV)	82 000,00	
SPS		2 820,00	1321 DETR	84 000,00	
Bureau de contrôle		6 618,00			
TOTAL opération 24		274 063,00		210 957,29	

Dépenses :	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Recettes:	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
	225 312,80	926 681,21	1 151 994,01		435 300,85	482 281,68	917 582,53

Hors remboursement du capital (348 K€), il resterait donc un delta de 234 K€ à financer

6. Les budgets annexes :

Budgets annexes Berlanne Ouest, Zone de Samsons-Lion : il s'agira avant tout d'encaisser le prix des cessions de terrain et de rembourser les emprunts sur le budget de Berlanne Ouest et les avances remboursables de l'Agence de l'eau pour le budget de la zone artisanale de Samsons Lion. Sur ce dernier budget, le rachat des terrains au budget principal est également à budgéter.

Budget annexe Atelier Relais : il est raisonnable de proposer la reconduction des crédits antérieurs, en prévoyant une provision en cas de grosse réparation.

Budget annexe de la Régie des Transports Scolaires : outre l'achat d'un bus, il sera proposé d'appliquer 1% d'augmentation sur le chapitre 011 et 3 % sur le 012.

Budgets annexes des services publics d'assainissement non collectif : l'activité des services se poursuivant de manière habituelle, les chapitres 011 et 012 connaîtront la même augmentation que ci-dessus. Il faudra probablement s'inquiéter de la politique de l'Agence de l'Eau pour 2019.

Budget de l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs : il s'agira de prendre en compte l'évolution des missions compte tenu de l'extension du territoire.

Budget des ordures ménagères et déchets assimilés : il doit être entièrement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La principale dépense consiste à régler les participations appelées par le SIECTOM Coteaux Béarn Adour. Il pourrait être fermé afin que l'excédent constaté en 2017 puisse servir à financer les réhabilitations des décharges de Ger et Livron, financées sur le budget général.

Le débat sur les orientations budgétaires pour 2018 est un moment clé de la réflexion des élus quant au projet de territoire, en cours de travaux car en lien avec le choix des compétences futures de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. Les orientations doivent également tenir compte des éléments extérieurs s'imposant à la collectivité.

Le débat a donc eu lieu sur la base du rapport figurant en annexe à la présente décision.

En ce qui concerne la partie « Débat d'orientations budgétaires du personnel, M. CHANTRE acte que le Président informe l'assemblée du recrutement d'un attaché en Lien social Culture et Sport suite au départ du directeur adjoint. Approuvant que les représentants du personnel soient informés, il espère malgré tout que les propositions faites au niveau du bureau seront débattues ; ce sont encore les élus qui s'occupent de l'organisation.

Le Président : c'est bien les élus qui mettent en place l'organisation. La seule consultation des représentants du personnel permet de garantir à leur niveau le respect du cadre de la fonction publique. Le Vice-Président que tu es aura toute sa part dans cet aspect organisationnel.

En ce qui concerne les subventions, la commission, présidée par M. POUBLAN a débatté de manière très approfondie cette politique, donnant ainsi une base de travail qui doit nous permettre d'avancer en la matière. Le Président et le Vice-Président trouvent plus judicieux, plutôt que de poursuivre la politique de l'année 2017, de faire preuve de clarté et de restriction : mettre en œuvre une vraie politique de subvention. Il est ainsi proposé de geler la somme au montant 2017 et d'avancer dans les mois à venir avec la commission. Exemple : on a eu une demande de 10 000 € pour financer un film ; je me suis permis de répondre par la négative ; nous aurons d'autres choix à faire. Il faudra voir dans le domaine culturel et sportif. Il faut qu'on ait le courage de cibler les associations par rapport à la dynamique du territoire et à notre budget. Tout un travail est à réaliser (par exemple dans le cadre d'une plénière).

M. POUBLAN prend acte qu'il y aura débat sur toutes les lignes du budget. On a d'autres problématiques à mettre à plat pour arriver à une harmonie.

La politique menée par la Communauté de Communes Ousse-Gabas montrait la volonté politique de participer à la vie du territoire. Ces subventions étaient appréciées par les associations. J'espère que tout le monde sera mis à contribution dans les recherches d'économie, pas seulement la politique de subvention des associations. Il devrait y avoir une équité, comme dans beaucoup d'autres choses. M. MAGENDIE partage l'avis de M. POUBLAN : il faut de plus voir chaque compétence, les conséquences financières pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et pour les habitants ; dans ce cas, on pourra décider.

M. CHANTRE trouve logique que le Président amène ces interrogations. Il faut qu'il y ait un débat et prendre le temps. C'est le rôle d'une communauté de communes de financer les associations qui sont sur le terrain ; elles font du travail que les élus n'ont pas à faire. S'il faut faire des économies, on peut regarder ailleurs. On ne prend pas de nouvelle association pour 2018.

M. VELEZ constate qu'il faut prévoir une réunion spécifique. Le Président le rassure : on fera une plénière.

M. CAZENAVE souhaite qu'il y ait des règles identiques pour tout le monde.

M. COSTE demande à ce que si on subventionne les associations sportives, on cesse de prendre une seule partie du territoire.

M. VELEZ souhaite une harmonisation par le haut aussi pour le contingent incendie.

FONCTION PUBLIQUE MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président rappelle à l'Assemblée que, s'il lui appartient de nommer les agents, il revient aux conseillers communautaires de créer les emplois le permettant.

Il s'avère qu'un certain nombre d'agents en poste au sein de la communauté de communes du Nord Est Béarn peuvent prétendre à un avancement de grade.

Aussi, afin de pouvoir les nommer, le Président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs de la communauté de communes du Nord Est Béarn en y adjoignant :

- un emploi permanent d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet, ce qui permettra à un éducateur de jeunes enfants de bénéficier d'un avancement de grade ;
- trois emplois permanents d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, offrant ainsi la possibilité à trois adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe d'avancer au grade supérieur ;
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, permettant à un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de continuer sa progression de carrière.
- deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet, en lieu et place de deux emplois d'adjoint technique à temps complet, non pourvus : il s'agira notamment de permettre la nomination d'agent auprès de la structure de Nousty sur un grade en adéquation avec les fonctions exercées (aide petite enfance).

La date d'effet, si le conseil l'accepte, pourrait être fixée au 1^{er} avril 2018.

Il ne s'agit pas là de recrutements supplémentaires : les agents sont déjà en poste au sein de la collectivité.

Après en avoir largement délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions énoncées ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget pour 2018.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ENVIRONNEMENT

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE L'OUSSE

Considérant que le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse est compétent en matière de défense contre les inondations sur l'Ousse et ses affluents,

Considérant que 16 communes sont adhérentes de ce syndicat sur le territoire de 3 intercommunalités ; la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Communauté de Communes Nord Est Béarn, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées ;

Considérant qu'en vertu de l'article 76 de la Loi NOTRe, la prise de compétence de la GEMAPI est intervenue le 1^{er} janvier 2018,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5214-21 du CGCT une communauté de communes est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. S'il s'agit d'un syndicat de communes, ce dernier devient un syndicat mixte au sens de l'article L. 5711-1. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiés ».

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.5216-7 du CGCT, pour la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations mentionnée à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération dont le périmètre est totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de ce syndicat, la communauté d'agglomération est substituée au sein du syndicat aux communes qui la composent,

Considérant que le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse est devenu de fait un syndicat mixte, qu'il convient d'acter cette modification statutaire et que cette modification donnera lieu à l'attribution d'un nouveau numéro SIRET,

Considérant que jusqu'à sa dissolution il continue à exercer ses compétences,

Considérant l'article L. 5711-3 qui énonce que « lorsque, en application des articles L. 5214-21, L.5215-22 et L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégué égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution »,

Considérant que les 3 intercommunalités qui se sont substituées aux communes de leur territoire adhérentes au syndicat, ont désignés des représentants en nombre égal à ceux dont disposaient les communes avant le 1^{er} janvier 2018,

Considérant que ces représentants ont été installés dans leur fonction le 30 janvier 2018 et ont élu leur président et le bureau,

Après en avoir largement délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle composition du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Fin de la séance à 22h35.

Vous voudrez bien faire part de vos remarques avant le 4 avril 2018.